

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. FRANÇOIS LAFOND, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
À LA RÉDEMPTION
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC
DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 octobre 2007 à 19 h
Édifice municipal Viateur-Labonté
68, rue Soucy
La Rédemption

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2007 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION | 3 |
| M. Hervé Lavoie | |
| Mme Annie Dubé | |
| COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE BEDEQUE | 10 |
| Mme Ginette Racette | |
| CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS | 13 |
| M. Claude Dionne | |
| M. Michel Dionne | |
| M. Pierre Etchevery | |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE | 20 |
| M. Michel Jean | |
| M. Yvon Côté | |
| M. GILLES LECHASSEUR..... | 29 |
| Mme FRANCINE MONGEON ET M. GHISLAIN CHAMBERLAND..... | 38 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| RINA CHASSÉ, MARTINE GAGNÉ, YVON LAROUCHE, MARIO PELLETIER ET AUTRES | 43 |
| M. Mario Pelletier | |
| M. Yvon Larouche | |
| M. JEAN-GUY CHARETTE | 52 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC | 56 |
| M. Maurice Chrétien | |
| M. SIMON CHASSÉ | 63 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| MRC LA MITIS | 68 |
| Jean-Clément Ouellet | |
| M. LOUIS DRAINVILLE | 72 |
| M. ANDRÉ FOURNIER | 75 |
| Mme GRATIENNE LÉVESQUE | 81 |
| M. MAURICE OUELLET..... | 84 |
| MOT DE LA FIN | 90 |

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Mon nom est François Lafond commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je vais présider cette Commission.

15 Pour des raisons personnelles, monsieur Alain Cloutier que vous avez rencontré lors de la première partie de l'audience, les 5 et 6 septembre derniers, ne sera plus en mesure de siéger sur cette Commission. À cette fin, permettez-moi de vous lire une lettre qui m'a été adressée hier et qui se lit comme suit:

20 "Monsieur, le 11 juillet dernier, je vous ai désigné à titre de commissaire pour seconder monsieur Alain Cloutier, président de la Commission chargée d'examiner le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de la Mitis.

25 "Monsieur Cloutier m'a informé que des circonstances exceptionnelles ne lui permettaient plus d'assurer la présidence de cette Commission et qu'en conséquence, il était dans l'obligation de se retirer du dossier. Dans ce contexte et conformément à l'article 16 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques qui prévoit qu'en cas d'absence du responsable d'une commission, un autre membre de la commission préside à l'audience en lieu et place du responsable, je vous confie donc la présidence de cette Commission et la responsabilité de mener à terme son mandat.

35 "Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Et c'est signé monsieur William J. Cosgrove, président du BAPE.

Donc monsieur Cloutier ne travaillera plus sur cette Commission, et c'est moi qui va continuer seul jusqu'à la fin du mandat du BAPE.

40 Il me fait maintenant plaisir de vous présenter les membres en appui de la Commission. Vous avez ici à ma gauche les analystes, madame Maude Durand et madame Julie Crochetière

45 qui sont à l'avant à votre droite, ainsi que madame Sophie Hamel-Dufour qui est absente, qui supportent la Commission dans son questionnement, son analyse et la préparation du rapport.

À l'arrière sont présents madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, et monsieur Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication. Nous sommes aidés dans nos travaux par madame Chantal Dumontier, agente de secrétariat, qui est absente.

50 L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable en est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Michel Guimond, technicien du son.

55 Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Denise Proulx ici à l'avant en est la responsable. Les transcriptions de cette séance seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

60 Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet. La Commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter.

65 L'ordre d'inscription et de présentation des mémoires pour ce soir est déjà établi et il déterminera l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la Commission dès jeudi, ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine prochaine.

70 La Commission a prévu environ dix (10) minutes, à part du questionnement de la Commission, pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderai donc de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire, afin de respecter le temps requis.

Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur ce projet peut s'inscrire auprès de monsieur Jean-Sébastien Fillion à l'arrière de la salle. Ces personnes s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits.

75 Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants. À la fin de chaque présentation, je pourrai, au besoin, vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si je vous questionne, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

80 Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération au même titre que les mémoires qui sont présentés ce soir.

85 Je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. En regard du

déroulement de la deuxième partie publique, ni le promoteur, ni les personnes-ressources n'ont de rôle particulier à jouer. Par contre, ils sont les bienvenus à assister à cette deuxième partie de l'audience.

90 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinions. Ça consiste plutôt à préciser ou rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la préparation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

95 Par exemple, si quelqu'un dit ce soir que cette salle peut contenir cinq cent cinquante personnes (550) personnes alors que la réglementation dit que c'est pas plus de deux cents (200) personnes, bien évidemment, ça, c'est une rectification. Mais si quelqu'un vient me dire, je sais pas, moi, que le ciel est violet, puis l'autre vient me dire, non, non, il est pas violet, il est orange, bien là, vous comprenez que c'est pas une rectification, ça fait un débat à ce moment-là.

100 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous pouvez vous inscrire encore une fois à l'arrière de la salle auprès de monsieur Jean-Sébastien Fillion.

105 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire à cet effet qui est situé à l'arrière de la salle. Ce questionnaire vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à monsieur Fillion à l'arrière de la salle.

115 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Nous allons débiter la présentation des mémoires, et je vais inviter en premier lieu la Municipalité de La Rédemption, monsieur Hervé Lavoie.

Bonsoir monsieur Lavoie.

125 **PAR M. HERVÉ LAVOIE:**

Bonsoir monsieur Lafond.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

On vous écoute.

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

135

Mon nom, c'est Hervé Lavoie, maire de La Rédemption. On vous présente le mémoire concernant l'implantation d'un LET dans la municipalité de La Rédemption.

LECTURE DU MÉMOIRE

140

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

145

Merci monsieur Lavoie. J'ai quelques questions pour vous. Vous avez mentionné que vous aviez une seule industrie ici dans votre municipalité, c'est quel genre d'industrie?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

150

C'est un moulin à bois qui fait des palettes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis il y a combien d'employés, grosso modo?

155

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Environ vingt-cinq (25) employés.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Et est-ce qu'ils travaillent sept (7) jours-semaine?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

165

Ils travaillent cinq (5) jours par semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

170

Cinq (5) jours-semaine, mais c'est continu à l'année?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Oui. Bien, il y a des arrêts sporadiques dans l'hiver à toutes les années, là. À toutes les années, il arrête.

175

PAR LE PRÉSIDENT:

De quelle façon en êtes-vous arrivés à comptabiliser le montant de vingt mille dollars (20 000 \$) qui est épargné?

180

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Nous autres, c'est parce que là, on a compté comment ça coûterait si ça se fait pas. C'est ça la question?

185

PAR LE PRÉSIDENT:

Non. En fait, vous dites que l'accès gratuit au LET, ça correspond à vingt mille dollars (20 000 \$).

190

Comment l'avez-vous établi, ce vingt mille dollars-là (20 000 \$)?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

195

Bien, c'est que chaque personne, mettons si quelqu'un va avec une remorque, il paie pas.

Puis là, nous autres, on va avoir juste l'entretien de notre camion, celui-là qu'on a présentement, c'est juste cet entretien-là. Si on va ailleurs, c'est officiel que ça va coûter plus cher.

200

PAR LE PRÉSIDENT:

205

Oui, ceux qui y vont avec le camion, mais en fait, le vingt mille dollars (20 000 \$) comprend, je sais pas, moi, c'est pas quelqu'un de La Rédemption qui part avec son "trailer" puis qui s'en va au LET porter des vidanges, là.

C'est chacune des portes de La Rédemption, donc vous avez combien de portes, je pense que c'est cent quatre-vingts (180) portes?

210

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Cent quatre-vingts (180).

PAR LE PRÉSIDENT:

215

Donc si je divise vingt mille dollars (20 000 \$) par cent quatre-vingts (180) portes, ça fait quand même un montant, j'ai pas de calculatrice avec moi présentement, mais c'est ce montant-là.

220

Ce que je veux savoir, c'est que vous l'avez calculé, vous dites, bon, pour chaque porte, ça me coûte actuellement tant d'argent; si j'allais ailleurs, ça me coûterait tant. Maintenant, vu que l'accès est gratuit, ça me coûte, on épargne vingt mille dollars (20 000 \$)?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

225

Oui. Bien, je vais inviter notre secrétaire, on peut inviter quelqu'un?

PAR LE PRÉSIDENT:

230

Oui bien sûr.

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

235

Madame Annie Dubé qui m'a aidé à élaborer les calculs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour les fins de la sténographie, voulez-vous vous identifier s'il vous plaît?

240

PAR Mme ANNIE DUBÉ:

Annie Dubé, directrice générale de la municipalité de La Rédemption.

245

Le vingt mille dollars (20 000 \$), c'est l'accès gratuit, parce que les citoyens de la municipalité n'auront pas à payer tant de la tonne, le quatre-vingt-dix dollars (90 \$/t) projeté. Ça équivaut au vingt mille dollars (20 000 \$) qu'on a calculé.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

OK. Donc vous prévoyez combien de tonnes par année?

PAR Mme ANNIE DUBÉ:

255

Bien, c'est l'équivalent tant par résidence, c'est un point cinq (1,5 t), je crois, tonne par résidence, équivalente.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, moins ce qui est récupéré évidemment?

260

PAR Mme ANNIE DUBÉ:

Oui.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça donne quelque chose comme point soixante-cinq (0,65 t).

Donc ça correspond grosso modo à cent onze dollars (111 \$) par résidence, OK!

270

Maintenant, je vais revenir encore, j'avais posé des questions là-dessus l'autre jour, lorsque le promoteur à un moment donné nous a indiqué en audience que les coûts estimés pour la réfection du rang 8 avaient été établis par la Municipalité de La Rédemption, en fait il était pas certain si c'était le ministère des Transports ou encore la Municipalité. La Commission a envoyé une question au ministère des Transports qui nous a répondu que ce n'est pas eux qui avaient réalisé cette évaluation-là.

275

Donc l'estimé probablement a été réalisé par la Municipalité. Est-ce que vous avez ça quelque part dans vos cartons, madame Dubé?

280

PAR Mme ANNIE DUBÉ:

Malheureusement non. C'est une évaluation qui a été faite il y a sept (7) ans passés, puis j'étais pas à l'emploi de la Municipalité.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a personne qui peut me dire de quelle façon cette évaluation a été réalisée? OK.

290

C'est parce que je suis encore un petit peu, ce qui m'inquiète, c'est que, bon, ça a été évalué voilà six-sept (6-7) ans, à sept cent mille dollars (700 000 \$), on sait que les coûts de construction et de réfection sont beaucoup plus dispendieux aujourd'hui qu'ils l'étaient voilà sept (7) ans, donc je m'inquiète un peu de ce sept cent mille dollars-là (700 000 \$).

295

Mais en supposant qu'on continue comme ça, que l'entente a été faite, donc c'est trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par année, c'est-à-dire que la Régie octroierait à la Municipalité pour faire la réfection du rang 8.

300 Si je calcule ça, grosso modo, trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par année, trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) c'est-à-dire pour un montant fixe, si on le répartit sur un certain nombre d'années, parce que vous avez évalué un peu plus loin dans votre mémoire que si vous aviez à faire vous-mêmes la réfection du rang 8, ça coûterait trois cents dollars (300 \$). Donc trois cents (300 \$) par porte, ça donne cinquante-quatre mille dollars
305 (54 000 \$); si je divise trois cent cinquante mille (350 000 \$) par cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$), ça veut dire qu'au bout de six (6) ans, les argents qui auront été octroyés par la Régie seront entièrement dépensés.

Et pour continuer les travaux, comment vous allez faire?

310

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Là, honnêtement, quand j'ai été élu maire, puis le dossier, j'ai eu à travailler sur le dossier, à la MRC, j'ai posé la question si on pouvait évaluer ça à la hausse, honnêtement, c'est
315 ça, à la MRC.

Puis on m'a dit que l'ancien maire, ça avait été établi de même, la résolution a été faite comme ça.

320 Mais le trois cent cinquante mille (350 000 \$), j'imagine que si on investit trois cent cinquante mille (350 000 \$), on peut avec ça aller chercher d'autres subventions pour nous aider à continuer. Les MRC vont nous aider, les deux (2) MRC vont nous aider à avoir des subventions supplémentaires pour faire des réparations de ce fameux rang là.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, c'est ça, vous allez vous adresser au gouvernement du Québec pour aller chercher des sous, pour avoir de l'argent supplémentaire.

330 Mais avant d'aller faire ces demandes-là au gouvernement, est-ce que vous envisagez de procéder à une analyse vraiment à jour des coûts de réfection que ça pourrait coûter pour le rang 8?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

335

Oui. Bien là, cette semaine, bien, ce mois-ci, j'ai pensé à mon affaire, j'ai dit, le rang 8, que le site se fasse ou non, il faut qu'on l'arrange. Puis là, j'ai demandé à des gens, un monsieur qui travaille pour le ministère des Transports, de nous aider, avec l'inspecteur municipal, d'aller dans le rang 8 évaluer le travail, pas le montant, mais le travail qu'on a à faire,
340 comme creuser des fossés, puis les calvettes, puis tout ça.

Là, il nous resterait à mettre les prix là-dessus, on est rendu là.

Mais le travail qu'il y a à faire, on le sait lequel qu'il y a.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que quand on parle de réfection, en fait, c'est l'assise de surface du rang 8 plus une nouvelle couche d'asphalte, j'imagine?

350 **PAR M. HERVÉ LAVOIE:**

Oui c'est ça. Bien, dans le rang 8, il faut creuser les fossés quasiment à la grandeur; il y a des calvettes à réparer, il y a des ponts à réparer. Il y a de l'asphalte à arracher à d'autres places, à des places, puis il y a de l'asphalte, du recouvrement à faire à d'autres.

355

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis le vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) qui va être octroyé annuellement par la Régie va servir à quoi exactement?

360

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Bien là, si le chemin ou quand les chemins vont être réparés, ça va être en général pour la paroisse. Mais ça va être, les premières années, tant que le rang 8 sera pas en bon état, tout va aller là, c'est certain.

365

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ce vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), est-ce qu'il n'était pas pour l'entretien des chemins en hiver? Parce que c'est vous qui avez la responsabilité de l'entretien du chemin en hiver puis de saler, etc.?

370

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Oui, c'est ça.

375

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que ce vingt-cinq mille dollars-là (25 000 \$) est suffisant pour couvrir les coûts de déneigement, les coûts de salage, etc.?

380

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Bien, pour vous dire, monsieur le Président, on entretient déjà le chemin l'hiver.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Il vous coûte combien par année, à l'heure actuelle?

390 **PAR Mme ANNIE DUBÉ:**

Il nous coûte, l'entretien des chemins présentement, peu importe que ce soit le rang 8 ou n'importe quel rang, hiver et été compris, en 2006, il coûtait onze cent dix dollars du kilomètre (1110 \$/km). Le rang 8 mesure entre huit (8 km) et neuf kilomètres (9 km).

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça veut dire que...

400 **PAR Mme ANNIE DUBÉ:**

Mais réfection faite, déneigement et déglçage, on s'entend.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Oui c'est ça. Quand on parle déneigement, déglçage, etc. Donc c'est grosso modo onze cents dollars le kilomètre (1100 \$/km), ça fait huit mille huit cents (8800 \$), OK.

C'est beau, merci beaucoup.

410

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

C'est nous qui vous remercions.

415

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE BEDEQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Je vais demander maintenant à madame Ginette Racette de la Communauté autochtone BEDEQUE s'il vous plaît de se présenter à l'avant.

Bonsoir madame Racette.

425

PAR Mme GINETTE RACETTE:

Bonsoir monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Vous pouvez y aller.

PAR Mme GINETTE RACETTE:

435

Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

440

Merci madame Racette. Maintenant, j'aurais quelques questions, vous vous en doutez!

PAR Mme GINETTE RACETTE:

445

Aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

450

Vous mentionnez dans votre mémoire que la possibilité d'une présence autochtone n'a pas été sérieusement prise en compte par le promoteur. Est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus votre pensée là-dessus?

PAR Mme GINETTE RACETTE:

455

De ce que j'ai pu en lire, parce que j'ai travaillé très vite sur le dossier à la Communauté, oui, monsieur Jean-Yves Pinal a fait, à ce qui me semble, une inspection visuelle qu'il y aurait une forte probabilité, mais on n'a pas fait de fouilles en surface pour savoir si vraiment il y aurait – c'est là-dessus qu'on aurait aimé peut-être avoir plus de réponses.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous pourriez m'expliquer pourquoi l'engagement ferme du promoteur de procéder éventuellement à des fouilles archéologiques ne vous satisfait pas?

465

Qu'est-ce que vous demandez de plus, finalement?

PAR Mme GINETTE RACETTE:

470

On aurait souhaité qu'elles soient faites avant que tout projet soit mis sur la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous pourriez me parler de votre projet d'incinérateur?

475 **PAR Mme GINETTE RACETTE:**

La Communauté BEDEQUE est une communauté indépendante et autonome au niveau politique et n'est affiliée avec aucune autre organisation au Québec. Elle est simplement affiliée avec une organisation au niveau du développement économique. Des gens nous proposent une autre alternative, et c'est un monsieur Martin Dostie qui travaille avec nous sur le projet.

Il y a sûrement quelqu'un d'autre ce soir qui va venir en parler de ce projet-là. Je l'ai pas en main, parce que c'est pas moi qui travaille dessus, c'est quelqu'un d'autre.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que quand vous parlez de cent vingt (120) emplois, ça correspond à quoi?

490 **PAR Mme GINETTE RACETTE:**

À l'intérieur de cet incinérateur – d'ailleurs, le groupe avec qui on fait affaire, c'est un monsieur Bernard Masse qui est le fils de monsieur Marcel Masse, ancien ministre, et monsieur Martin Dostie viennent de vendre quatre (4) de ces incinérateurs-là en Chine et en Mongolie.

495 Et à l'intérieur de cette usine d'incinération là, il va y avoir du recyclage qui se fait, je connais pas tout le procédé de l'incinérateur, mais ça va générer beaucoup d'emplois.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 OK. Est-ce que vous connaissez un peu les coûts de construction, les coûts d'exploitation de cet incinérateur?

PAR Mme GINETTE RACETTE:

505 De ce que je peux savoir, le coût de construction est très élevé, sauf qu'on y regagne après, parce que toute la récupération se fait à la même place et l'incinération. Et c'est brûlé instantanément sur, je pense que c'est des plaques de céramique chauffées à très haut degré, et ça se brûle instantanément, et ça n'a aucun effet sur l'environnement.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez communiqué ce projet d'incinérateur à la Régie?

PAR Mme GINETTE RACETTE:

515

Non, pas moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

520

Il y a quelqu'un d'autre qui l'a fait?

PAR Mme GINETTE RACETTE:

525

Sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, je vous remercie madame Racette.

530

PAR Mme GINETTE RACETTE:

Ça me fait plaisir.

535

CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Maintenant, je vais demander à la Corporation de pêche sportive de la rivière Mitis, monsieur Claude Dionne et monsieur Michel Dionne, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir messieurs. On vous écoute.

545

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Bonsoir tout le monde. Nous, les gestionnaires de la rivière Mitis, avons intitulé notre mémoire: "GBS (Gros bon sens) pour la survie de notre rivière".

550

On a travaillé de part et d'autre et on a travaillé de sorte à ce que nous puissions avoir une introduction et une présentation, un développement, une conclusion, ainsi que différentes annexes.

555

Je vais vous présenter ma présentation qui est de quelques pages, mais les annexes, considérant que nous manquons de temps, on va passer à autre chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Vous savez que vous avez dix (10) minutes, je l'ai lu, votre mémoire, puis il est quand même assez volumineux, là.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

565 D'accord. Mais on va s'épargner les annexes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, "... tout simplement oubliés.")

570 C'est pour ça qu'on a inclus dans notre mémoire, dans l'annexe II, les mémoires et les pétitions des riverains.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, "Aux environs de l'an 2000...")

575 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... de nos erreurs?")**

Ça fait que suite à ça, on donne un peu l'historique de ce que c'était, en mai 2005, qu'est-ce qu'il y a eu, etc., etc. Et après, on continue!

580 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "... de nouvelles technologies.")

585 Il y a des gens qui, dans notre annexe III, ont prouvé hors de tout doute, qu'il pouvait y avoir d'autres alternatives qui pouvaient aussi aider l'environnement dans ce sens-là.

590 On a eu beaucoup de requérants qui nous ont émis leurs opinions et plusieurs questions ont été posées au promoteur et/ou personnes-ressources, le soir des audiences de l'étape 1 du BAPE. Mais nous pensons clairement que "je croyais", "je ne croyais pas", "nous pensons que", "je ne pense pas" n'ont pas été des questions ou des réponses claires à nos questions.

595 On a aussi traité de l'aspect environnemental, de sorte à ce que pour nous, ça l'a une très grosse importance, considérant les retombées qui ont été triées. On calcule que ça a été trié, on calcule que ça a été, si on peut dire, dans le sens que le promoteur va seulement chercher à respecter les normes et jamais essayer de les dépasser.

Ça fait que les gens pourront en prendre connaissance dans notre mémoire.

600 On se pose une grosse question qui est:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier paragraphe, "Quels risques...")

605

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, première ligne, "Lorsque, à la lecture...")

De certains articles qui se rapprochent pour les normes d'interventions dans le domaine de la forêt, et même le RNI, on s'aperçoit très bien qu'il y a certaines normes qui sont excessivement sévères.

610

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, milieu, "De plus...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 5^e paragraphe, fin, "... où est la logique à tout cela.")

615

Si on s'en va au niveau de l'aspect économique, pour nous, on craint fortement que l'apport économique de notre région sera affecté par la venue du LET et entre autres, on craint fortement:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Aspect économique")

620

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)

Ça fait que tout ça, dans la même idée, entre guillemets, on respecte les normes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, "Aspect santé")

625

FIN DE LA LECTURE (Page 8, premier paragraphe, fin, "... aucun risque")

630

On parle de l'aspect d'autres alternatives. Ici, on est en mesure de parler avec une personne qui était, si on peut dire, assez ferrée dans la matière, ça fait qu'en annexe III, vous pourrez en prendre connaissance, par l'élimination et la valorisation des matières résiduelles: comparaison de l'enfouissement et de l'incinération.

635

Nécessairement, nous avons un paquet de petites questions qui nous disaient, on avait besoin d'un avis d'un expert-conseil, c'est ce qu'on a fait. Ça fait qu'on a engagé une firme, Activa Environnement qui ont été, eux, fixer des points techniques, puis ils nous ont donné leurs recommandations.

640

Ça fait qu'en annexe V, on peut retrouver intégralement le document qu'ils nous ont remis.

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 9)

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci monsieur Dionne. Est-ce que vous pourriez m'expliquer les raisons qui vous incitent à envisager une diminution des jours de pêche?

PAR M. CLAUDE DIONNE:

650 Dans notre pétition qu'on a incluse, la majorité des pêcheurs nous disent, si on a affaire à aller sur une rivière, et on a un doute raisonnable de croire que le saumon risquerait d'être contaminé – plusieurs pêcheurs le consomment, d'autres ne le consomment pas, ils s'en font tout simplement un "catch and release", comme on dit, on attrape et on relâche, une pêche sportive qui se développe ici au Québec – et les gens nous disent carrément, on va désertier
655 votre rivière pour aller dans d'autres rivières, considérant que la Matapédia offre des bonnes conditions de pêche, la Matane et la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 OK. J'imagine qu'en tant que gestionnaires d'une rivière à saumon qui pratiquent la pêche sportive, vous faites également, vous avez des contacts avec les gestionnaires de d'autres rivières.

665 Est-ce que par exemple, il y a eu diminution des jours de pêche sur la rivière York, sur la rivière Rimouski, sur la rivière Matane?

PAR M. MICHEL DIONNE:

670 Je pourrais répondre là-dessus. C'est parce qu'au moment qu'on se parle, c'est que la rivière, nous, le LET, c'est à quarante kilomètres (40 km), OK.

675 Si je compare avec celle de Rimouski, c'est environ à trois kilomètres (3 km) de l'embouchure, de la mer, ça fait que sur quarante kilomètres (40 km), puis il y a une différence avec le trois kilomètres (3 km), celle que je viens de vous dire, la Rimouski, c'est que les gens vont pêcher, mais on va toujours avoir le lixiviat qui va couler sur quarante kilomètres (40 km), comprenez-vous!

680 Oui, il est dilué, mais il reste qu'au fil des jours, quand on parle d'un litre-seconde (1 l/s), je vais vous dire, dans une journée, ça fait plusieurs litres.

 Ça fait que les gens qui viennent, eux autres veulent avoir, pas la sensation, mais c'est le désir de pêcher dans quelque chose de propre. C'est des gens qui viennent d'ailleurs, Québec, Montréal, qui ont déjà une certaine pollution, puis c'est des gens qui paient pour avoir de quoi de sauvage puis de plus propre.

685 En plus, on préconise aujourd'hui puis conserver, puis de sauvegarder les cours d'eau autant que possible les plus propres. Et puis ça, les pêcheurs aiment pas ça.

Ça, c'est une question que vous avez posée tantôt, mais je reviens!

690 C'est que la différence, c'est sur trois kilomètres (3 km), c'est pas le secteur où ce que ça pêche beaucoup, c'est le secteur plus haut. Ça fait qu'ils pêchent pas à travers cette eau-là.

Mais nous, nous autres, c'est sur quarante kilomètres (40 km), c'est la longueur de la rivière au complet où ce qu'on pêche, dans le fond. Un petit secteur très minime plus haut, 695 mais c'est le bas qui est plus important.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Je pourrais ajouter, monsieur, vous me parliez de la rivière York! Effectivement, eux, à 700 ma connaissance, ils ont eu un bris, il a probablement pas encore été quantifier les résultats de ce bris-là, mais l'avenir nous le dira. Comme disait mon frère, sur quarante kilomètres (40 km), lorsque le lixiviat va délayer ou passer dans chacune des fosses, si on n'est pas en mesure d'évaluer les risques ou les conséquences, il faut toujours dire entre parenthèses qu'on a un risque potentiel qui nous guette toujours.

705

Et sur ce point-là, on risque de pouvoir en débattre longtemps.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 OK. Maintenant, est-ce que vous avez des suggestions quant à la façon de traiter les matières résiduelles?

PAR M. CLAUDE DIONNE:

715 Je pourrais répondre. Pour avoir guidé un Français une fois sur la rivière ici, il m'a répondu, lorsqu'il m'a vu, il dit: Jésus-Christ, comme on dit, excusez le mot, qu'il y a du territoire dans le secteur! Il n'en revenait pas, lui, de voir les étendues, de voir la nature, tout ce qu'elle est dans le coin, comparativement à eux ce qu'ils peuvent avoir. Ils ont des beaux coins, mais beaucoup plus de population dans beaucoup plus petit.

720

Ça fait qu'eux nous disent tout simplement, on n'en revient pas. Pourquoi a-t-elle la France, eux, ont sorti différentes méthodes pour travailler? Ils ont l'incinération qui est bien développée en France, et probablement d'autres techniques.

725

Mais je vais peut-être laisser le soin avec la lecture du résumé que nous avons fait faire par Activa Environnement, peut-être que ça va nous donner, si on peut dire, d'autres alternatives.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Justement, est-ce que les gens d'Activa sont dans la salle ce soir?

PAR M. MICHEL DIONNE:

735 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Est-ce qu'il y en a un qui peut prendre place, peut-être apporter une chaise et se présenter, j'aurais deux (2) questions finalement pour cette firme!

PAR M. PIERRE ETCHEVERY:

Pierre Etchevery pour Activa Environnement.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

750 Monsieur Etchevery, bon, mes deux (2) questions sont les suivantes! La première, concernant les métaux lourds, vous dites que les OER ne sont pas assez sévères pour protéger les poissons des troubles psychologiques ou comportementaux.

Dans l'éventualité où le LET serait réalisé dans sa forme actuelle, est-ce que des mesures pourraient être prises au regard de la présence de métaux lourds?

755 **PAR M. PIERRE ETCHEVERY:**

760 Bien, je dirais que compte tenu des lectures qu'on a pu faire et puis des informations qu'on a pu trouver, il existe une technique qui pourrait être couplée au lieu d'enfouissement technique tel qu'il est prévu actuellement, une technique qui va spécifiquement diminuer les métaux lourds présents dans le lixiviat.

765 Bon, il y a certains chiffres dans l'étude d'impact qui montrent que les métaux lourds seront présents, des concentrations de l'ordre du milligramme par litre. Or, il y a certaines études scientifiques qui démontrent que ces métaux lourds présents à des concentrations de l'ordre du microgramme par litre peuvent être nocifs pour la physiologie et le comportement des poissons en général et du saumon en particulier.

770 Et il existe actuellement des techniques qui permettent de réduire dans le lixiviat les concentrations de métaux lourds présents. Ces techniques-là sont l'électrocoagulation des métaux lourds. Ça se présente sous forme de bassins qui compléteraient les bassins de traitement actuels, des bassins dans lesquels on pratique une électrolyse qui a pour effet de

faire coaguler les métaux lourds et de les faire précipiter dans le fond de bassin et d'éviter de les relâcher dans la rivière. Bon, c'est une technique possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Et les études que vous mentionniez tantôt, est-ce que c'est celles qu'on retrouve en bibliographie de votre document?

PAR M. PIERRE ETCHEVERY:

780

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

785

D'accord. Maintenant, seconde question! Vous semblez remettre en question l'efficacité des mesures d'urgence.

Selon vous, quelles mesures d'urgence devraient être prises finalement pour améliorer ce qui est proposé par le promoteur, notamment en ce qui concerne le temps d'intervention?

790

PAR M. PIERRE ETCHEVERY:

795

Bonne question! L'idée, c'est pas tellement de remettre en question les mesures d'urgence. L'idée, c'est d'essayer de vérifier quel est le temps de réaction, quand on détecte un problème.

J'ai pu lire dans l'étude d'impact entre autres que certains tests seront effectués une (1) fois par an ou trois (3) fois par année pour détecter certains contaminants dans le lixiviat ou dans les eaux d'écoulement du LET.

800

Si on fait les tests une (1) fois par année ou trois (3) fois par année, ça veut dire qu'il se passe un certain nombre de semaines, voire un certain nombre de mois avant de pouvoir détecter un quelconque problème. Ça, c'est un temps d'identification de problème.

805

Une fois qu'on a identifié un problème, il y a probablement un laps de temps encore pour localiser le problème dans le site. Ensuite, il y a probablement un laps de temps aussi pour avoir accès à l'endroit où il y a le problème. Et puis il y a un autre laps de temps pour avoir les moyens techniques de réparer le problème.

810

Donc je suis pas capable de définir ce laps de temps là, mais quelque part dans l'étude d'impact, j'aurais aimé trouver des renseignements à ce propos, pour pouvoir me faire une idée de ce temps de réaction là.

815 La seule chose qu'on a faite chez Activa en soulevant ce point-là, c'est de dire qu'il va y
avoir un temps de réaction et que ce temps de réaction, ce laps de temps peut être un peu
inquiétant, compte tenu qu'il va se déverser quatre-vingt-huit mille litres (88 000 l) de lixiviat par
jour dans la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

820 Selon vous, donc, est-ce qu'ils devraient procéder à plus de tests par année?

PAR M. PIERRE ETCHEVERY:

825 Probablement.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Et ça serait combien?

PAR M. PIERRE ETCHEVERY:

835 Bien, sans connaître non plus tous les détails du fonctionnement d'un lieu
d'enfouissement technique, j'imagine que d'augmenter la fréquence des tests permettrait de
réduire le laps de temps de réaction certainement.

Mais il y a probablement d'autres façons de faire aussi que je suis pas en mesure
d'expliquer ici, puisque je suis pas, disons, ingénieur susceptible de connaître ces problèmes-là.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Bien, je vous remercie messieurs.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

845 Merci beaucoup monsieur.

850 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE**

PAR LE PRÉSIDENT:

855 La Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique, monsieur Michel Jean.

On vous écoute.

PAR M. YVON CÔTÉ:

860 Je me nomme Yvon Côté, je suis président de la Fédération Québécoise pour le
Saumon de l'Atlantique et mon collègue à ma gauche est Michel Jean, directeur général de la
Fédération.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Bienvenue messieurs, on vous écoute.

PAR M. YVON CÔTÉ:

870 Merci. Alors merci de l'invitation qui nous est faite et la possibilité qui nous est donnée
de présenter notre communication ici.

875 La présentation de la Fédération va être faite par moi et mon collègue, et disons que le
ton général de notre présentation est d'aborder le problème sous un angle très général. Nos
collègues de la rivière Mitis ont fait une présentation plus spécifique, et je pense qu'il est
nécessaire de situer le contexte de cette ressource qui est ici dans cette rivière dans un
contexte plus général, et il faut comprendre que ce qui se passe localement peut avoir des
effets aussi à une échelle plus large, et c'est le but de notre présentation.

880 Alors il y aura deux (2) étapes; la première étape, monsieur Jean fera la présentation
très générale, je ferai quelques remarques sur ce site en particulier, et nous aurons une
conclusion.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Parfait, allez-y.

PAR M. MICHEL JEAN:

890 Bonsoir monsieur. Permettez-moi, dans un premier temps, de présenter notre
fédération, la FQSA.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

895 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e par., fin, "... une ressource économique d'importance.")**

PAR M. YVON CÔTÉ:

Bon maintenant, nous allons atterrir un petit peu plus près de notre projet, avec la rivière
Mitis!

900 Alors sur la rivière Mitis, le saumon a été présent depuis des temps originaux sur
environ quatre kilomètres (4 km) de cours d'eau, étant bloqué là par une chute naturelle
infranchissable. Au fil des années, à travers des programmes de développement dont Michel a
fait allusion tantôt, le saumon a été amené à fréquenter la partie haute de la rivière et pour
905 contribuer de cette façon à agrandir l'aire de répartition de cette espèce localement et
également pour contribuer aux impacts économiques qui sont dérivés de la pêche sportive.

 Alors malgré tout ça, au fil des ans, il y a une utilisation assez intensive du bassin, de
l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière Mitis qui s'est produite, particulièrement sur le
bassin de la rivière Neigette qui a été exploité à des fins agricoles de façon assez intensive, de
910 sorte que ce tributaire n'est pas fréquenté par le saumon alors qu'il pourrait y avoir un potentiel,
si ce n'était de cause de pollution.

 À une certaine époque également, il y avait énormément de flottage de bois sur la
rivière Mitis, en fait jusque vers le milieu des années 75. Ces opérations de flottage qui ont
915 affecté le lit du cours d'eau, affecté le régime hydrologique, sont maintenant terminées; toutefois
il reste quand même des barrages hydroélectriques à la tête de la rivière Mitis.

 Ces barrages hydroélectriques sont encore utilisés aujourd'hui pour fins de production
électrique et ont un effet, d'une part, sur le régime hydrologique de ce cours d'eau et affecte
920 d'une certaine manière sans doute le saumon, et l'affecte également indirectement lors des
migrations des jeunes saumons vers la mer, puisque malgré les opérations de sauvetage pour
sauver, pour empêcher les saumoneaux d'être turbinés dans les centrales, il en reste quand
même qu'il y a une certaine proportion de saumoneaux qui passent dans ces centrales, et ce
qui occasionne une mortalité chez les saumoneaux en dévalaison vers leur pâturage marin.

925 Donc c'est un milieu qui a déjà un certain handicap au départ.

 Autre caractéristique aussi de ce bassin hydrographique, c'est que le régime thermique
de la rivière Mitis est quand même relativement élevé. C'est une rivière qui fait partie de ce que
930 Michel parlait tantôt de la partie sud de l'aire de répartition du saumon au Québec, donc avec
un régime thermique qui est relativement élevé.

 On peut constater l'effet de ce régime thermique, d'une part, sur le temps de vie des
saumoneaux en rivière qui est très court, qui est relié à la température élevée et également, on
935 peut noter l'effet de ce régime thermique élevé par certaines mortalités en certaines occasions,
certaines années, quand la température estivale monte à un niveau qui dépasse le seuil
d'adaptation des saumons.

 C'est donc une rivière qui est déjà perturbée qui, d'un certain point de vue – où le
940 saumon d'un certain point de vue, est déjà soumis à certains stress écologiques.

Alors dans ces conditions, quel sera le futur de cette population! Bien ça, il y a personne qui peut le prédire pour sûr, il existe pas de boule de cristal là-dessus, mais nous, nous avons des préoccupations.

945

Nous avons des préoccupations de deux (2) ordres! C'est bien sûr que le bassin hydrographique va continuer d'être utilisé, il y aura d'autres utilisations qui risquent d'avoir des effets, effets qui risquent de s'additionner aux pressions et aux stress environnementaux qui existent déjà.

950

Certaines de ces pressions environnementales pourraient venir notamment du LET et d'autres utilisations.

Également, on peut penser qu'à cause du réchauffement de la planète, on pourrait arriver d'ici quelques années à une situation où le saumon sera poussé, en termes de régime thermique, à la limite de ses capacités d'adaptation.

955

Alors dans ces conditions, à régime thermique élevé, tout facteur qui perturbe le saumon, particulièrement les facteurs d'ordre physicochimique, ont des effets d'autant plus graves à température élevée que le milieu a déjà un stress écologique.

960

Donc pour nous, il faut comprendre, évidemment, l'action qui est faite là, le LET peut paraître relativement, entre guillemets, insignifiant, le débit qui va en sortir n'est pas nécessairement très grand; par contre, compte tenu de la situation générale de cette rivière-là, compte tenu de ce qu'on peut prévoir avec le régime thermique, je pense qu'il serait prudent, dans le cas du bassin de la rivière Mitis, d'avoir une gestion, une approche par bassin versant qui est très parcimonieuse, qui est très précautionneuse.

965

En somme, on ne peut pas exclure, comme hypothèse de travail, que les capacités d'adaptation du saumon atlantique sont déjà très fortement sollicitées sur ce bassin hydrographique. L'arrivée de nouveaux facteurs de perturbation qui s'additionneront à ceux existants pourraient provoquer des effets cumulatifs, voire multiplicateurs, qui rendraient cet habitat non propice à la survie de l'espèce.

970

Donc dans ce cas-ci, notre approche devrait être une approche de prudence.

975

Bon maintenant, sur le site lui-même, nous avons quelques questions. Nous avons été étonnés de voir que le site de La Rédemption nous ait pas apparu être le premier site qui aurait pu être déterminé sur des bases environnementales et techniques. En fait, il y avait six (6) sites d'après les études d'impact; les trois (3) premiers sites ont été refusés par les municipalités ou la municipalité concernée. Et le site de La Rédemption, il est dans les sites 4, 5 ou 6, on sait pas dans quel ordre. Il est peut-être le sixième, il est peut-être le quatrième, moi, j'ai lu trop vite, j'ai pas pu voir où il se situait.

980

985 Donc c'est évident que le site de La Rédemption n'était pas ni le premier, ni le deuxième, ni le troisième meilleur site du point de vue environnemental et écologique. Alors ça, pour nous, ça nous questionne. Est-ce qu'on échappe quelque chose, est-ce qu'il y aurait eu une alternative meilleure, c'est à voir, mais je pense qu'il y a pas de réponse dans les documents que nous avons consultés à cet effet-là.

990 Maintenant, ce qui nous étonne aussi dans ce projet du point de vue de la gestion par bassin versant, on parle beaucoup de gestion par bassin versant, chaque bassin versant devrait gérer la qualité de son eau à partir des inputs, à partir des transformations.

995 Dans ce cas-ci, on a deux (2) MRC qui sont localisées sur deux (2) bassins versants différents, le bassin de la Matapédia et le bassin de la Mitis.

1000 Ce que nous allons faire, c'est que nous allons exporter des déchets qui viennent du bassin de la Matapédia dans le bassin de la Mitis. Et dans le bassin de la Mitis, alors que le principal foyer de production de déchets se situe vers l'aval de la rivière, ce qu'on trouve comme solution, c'est d'amener ces déchets vers l'amont de la rivière où ils peuvent avoir par après une influence sur l'ensemble du bassin versant.

1005 Alors du point de vue de la gestion par bassin versant, ça nous apparaît pas un choix qui soit le meilleur.

1010 Maintenant, en ce qui concerne la technique elle qui est là, bien, disons qu'on en a déjà parlé dans les présentations précédentes, alors je passe par-dessus. La même chose du côté du contrôle de l'effluent!

1015 Bon, nous avons pu lire dans l'étude du consultant qu'il y a quand même des sources de préoccupation en ce qui concerne les métaux lourds. Et j'ajouterais même par rapport à l'étude de consultant, l'étude d'impact nous dit qu'il y aura une DBO5 là-dedans. Alors s'il y a une DBO5 qui sort de l'effluent, c'est qu'il y aura aussi de la matière organique qui va sortir de cet effluent.

1020 Maintenant, l'étude d'impact est muette quant au type de matière organique qui peut sortir là.

1025 Le saumon atlantique, lorsqu'il est au stade de saumoneau, au stade où il s'imprègne de sa rivière et qu'il va quitter la rivière pour y revenir par après est très sensible à des modifications dans l'odorat de sa rivière, l'odorat étant déterminé entre autres par les substances organiques qui sont dans cette rivière.

1025 Alors des substances organiques pourraient affecter la capacité d'adaptation des saumoneaux qui seront produits dans cette section de rivière. Alors ça, c'est une chose à regarder également.

1030 Alors nous, nous pensons, en conclusion, puisque je pense que j'ai presque atteint mon temps, nous pensons que la balance des inconvénients dans ce dossier-là est en défaveur du saumon. On ne voit aucun avantage pour le saumon à avoir un LET à cet endroit-là et ça, c'est presque une évidence.

1035 Le LET est pas fait là pour améliorer le saumon, il est fait là pour solutionner un autre problème. Alors le LET en lui-même n'apporte rien de positif au saumon.

Il apporte par contre des désavantages potentiels.

1040 Pour corriger ces désavantages potentiels, ce que ça prend, ça prendrait plus d'argent. Alors on est dans une situation où il y a des risques potentiels, où on a une espèce qui est déjà presque poussée à ses limites et où la solution nécessiterait plus d'argent.

La balance des inconvénients est nettement en faveur donc du saumon dans ce dossier.

1045 En conclusion, nous, nous pensons que compte tenu des désavantages potentiels que nous voyons à ce projet, il faudrait revoir les choses. Il faudrait voir si on est capable de creuser un peu plus l'aspect saumon dans cette étude d'impact, ce qui a été à peu près négligé à mon point de vue, puisque ce sont les normes provinciales qui sont là et il y a pas d'adaptation au fait que ça, c'est une rivière à saumon. Il y a pas de critère particulier au niveau de l'effluent, il y a pas de considérations particulières dans l'étude comme telle et il y a là un défaut.

1055 Et maintenant, en termes de solutions, puisque sûrement vous allez poser cette question, vous l'avez posée à d'autres, bien, c'est un peu la même réponse que les autres. Il y a des alternatives qui sont possibles, on peut en parler un peu, mais nous pensons que ce n'est pas à nous à faire la preuve dans ce dossier.

1060 Ceux qui vont transformer l'environnement, ce ne sont pas les usagers de cet environnement, ce sont d'autres. Alors le poids de la preuve et les responsabilités là-dedans doivent incomber à ceux qui risquent de transformer ce milieu. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Merci messieurs. Évidemment, j'ai des questions! Dans votre mémoire, il est question que la rivière, qu'on retrouve dans la rivière Mitis le phénomène d'eutrophisation.

Dans quelle partie de la rivière ce phénomène-là se retrouve-t-il?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1070

Bien, c'est eutrophisation en regard du saumon. C'est dans un sens tout à fait particulier, il faut comprendre ça. C'est sur l'ensemble de la rivière.

1075

Le saumon habite normalement des rivières qui sont aux eaux froides, c'est une espèce qu'on appelle une espèce d'eaux froides. Dans le cas de la rivière Mitis, on arrive sur la limite de l'écart d'adaptation, de la capacité d'adaptation du saumon. Alors la température est élevée.

1080

Et en ce sens, c'est un milieu que si la température continue d'augmenter, suite notamment avec le réchauffement de la planète, on pourrait voir arriver s'implanter d'autres espèces de poissons là-dedans qui sont plus tolérantes aux eaux chaudes, d'autres espèces de plantes aquatiques qui sont plus tolérantes aux eaux chaudes que les espèces aquatiques ou les espèces de plantes ou les espèces de poissons qu'on retrouve normalement dans une rivière à saumon.

1085

Il y a pas de menace d'eutrophisation demain matin, mais on voit le sens de l'évolution de cette rivière-là qui est déjà, pour le saumon, poussé presque à la limite de l'adaptation du saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

En fait, j'ai lu aussi également dans votre mémoire que vous croyez que des critères de design des structures ainsi que les normes de rejet à l'effluent devraient être plus sévères. Est-ce que vous pourriez expliquer votre pensée là-dessus?

1095

PAR M. YVON CÔTÉ:

1100

Bien, c'est plus un principe que d'autre chose, n'étant pas ingénieur et spécialiste de ces matières, mais ce que nous avons constaté à la lecture du mémoire, c'est que les normes pour cet effluent sont les mêmes normes qu'on aurait, je sais pas, à Montréal ou dans une rivière près de Montréal alors que là, on est dans une rivière à saumon avec une espèce qui est le saumon comme tout salmonidé qui est beaucoup plus sensible à des perturbations d'ordre physicochimique dans la rivière que des espèces par exemple comme les cyprinidés qui sont beaucoup plus tolérants à des augmentations de température ou encore à la présence de certaines substances physicochimiques.

1105

1110

Alors nous, nous aurions aimé, d'une part, que du point de vue du ministère de l'Environnement, il y ait une considération plus importante donnée aux critères imposés à ce site-là que dans le cas d'Oka, et nous aurions aimé que l'étude d'impact elle-même creuse davantage la sensibilité du saumon, les critères de sensibilité du saumon à différents paramètres physicochimiques. On n'a pas trouvé ça dans l'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 Donc est-ce que vous êtes rassurés par les OER ou bien donc, ça vous rassure pas du tout?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1120 Ça, ça nous rassure plus ou moins, puisque dans un certain passage de document que nous avons lu, le ministère de l'Environnement fait une déclaration et il dit: nous pensons que les objectifs que nous avons fixés vont être rencontrés si le promoteur respecte la façon d'opérer.

1125 Alors on s'est demandé pourquoi ce "si". Ça devrait même être une certitude. Ce "si" va être rencontré parce que c'est comme ça que ça va fonctionner. Ça va fonctionner comme ça parce qu'on va le vérifier!

 On n'a pas ces garanties-là actuellement.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Avec votre expertise, si le LET était réalisé présentement dans sa forme actuelle, quelles améliorations pourraient y être apportées concernant le saumon?

1135 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

 Bon, si on regarde le site qui est là, avec le mode d'opération qui est là, encore une fois, je ne suis pas un expert de ces matières, mais j'ai l'impression qu'il faudrait modifier le design du traitement final. Quand on parle du polissage, c'est à ce niveau-là qu'il faudrait travailler.

1140 Il y a peut-être des techniques, un collègue tantôt parlait d'électrocoagulation, c'est peut-être une technique. C'est à peu près impossible – il y a deux (2) choses à considérer! Il y a les métaux lourds.

1145 L'électrocoagulation, ça se fait dans des résidus miniers, alors on arrive à électrocoaguler les particules de fer qui sont absolument très, pas volatiles, mais qui demeurent facilement en suspension. Alors si on réussit à faire ça dans des résidus de mine de fer, je vois pas pourquoi on serait pas capable de le faire ici.

1150 Maintenant, en ce qui concerne les matières organiques, bon, ce qu'on aurait souhaité avoir, c'est avoir un aperçu de quelles sont les matières organiques qui risquent de passer à travers le système de polissage, pour qu'on puisse savoir c'est quoi, et une fois que ça aurait été connu, bien là, on peut peut-être trouver des solutions.

1155 Mais ça, c'est même pas mentionné dans l'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 OK. Est-ce que la Fédération, parce que, bon, vous vous occupez de l'ensemble du Québec, est-ce que vous êtes au courant d'un certain problème qui aurait pu survenir dans d'autres rivières à saumon, relativement à des rejets de lixiviat?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1165 Bien, les exemples que vous avez mentionnés tantôt, c'est sûr qu'on les connaît. Bon, celui de la rivière York, je le connais pas du tout, je sais qu'il y a eu un incident, mais je sais pas où il est localisé.

1170 Celui de la rivière Matane, le rejet se fait directement dans le fleuve. J'aime pas l'idée, personne aime l'idée de dire qu'on doit avoir un lixiviat, parce qu'à partir du moment où on dit qu'il y aurait un lixiviat, c'est qu'on admet qu'on n'a pas un bon traitement de nos déchets et qu'on compte encore sur la nature pour diluer les effets de notre civilisation!

1175 Ceci étant dit, à partir du moment où on doit accepter qu'il y aura un lixiviat et que le lixiviat doit être dilué, je pense qu'un site où la capacité de dilution est grande comme le fleuve Saint-Laurent est sûrement un site meilleur que le haut de la rivière Mitis où la capacité de dilution est reliée à un débit plus faible.

1180 Alors dans le cas de la rivière Matane, bon, il y en a pas de problème, parce que ça se fait au fleuve. Alors s'il y a un problème, il y a personne qui le voit.

1185 Mais dans le cas de la rivière Rimouski, on vous l'a dit tantôt, c'est localisé tout à fait à l'aval de la rivière, encore dans un endroit où la capacité de dilution de la rivière est infiniment plus grande que si c'était localisé à quarante kilomètres (40 km) en amont.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans d'autres rivières qui sont situées plus en amont?

1190 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

1195 Moi, j'en connais pas. J'ai connu un site, c'était plus un site d'enfouissement sanitaire sans les normes qui sont là. Parce qu'on convient tous, on l'admet dans notre mémoire que le LET, avec les techniques qui sont là, avec les normes qui sont là, c'est probablement la fine pointe de cette technologie-là à ce moment-ci, bon. Même si c'est ça, ça veut pas dire que c'est satisfaisant, mais il y a un grand effort qui a été fait pour améliorer les choses.

1200 J'ai connu sur la rivière Petite-Cascapédia par exemple, parce que j'ai eu l'occasion à certaines occasions de faire des expérimentations à ce sujet, j'ai vu un site localisé sur un tributaire en aval de la rivière Petite-Cascapédia où ce tributaire, je pense de mémoire, ça fait plusieurs années que j'avais fait ça, mais il me semble que ça s'appelait le ruisseau – à l'ouest, ce ruisseau était complètement contaminé, il y avait plus de présence – mais là, on compare pas les mêmes choses.

1205 Je pense que le LET comme tel est quelque chose de relativement nouveau avec lequel il faut apprendre à vivre. Je suis pas sûr qu'on a l'expérience de ça encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Parfait, merci messieurs.

GILLES LECHASSEUR

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gilles Lechasseur s'il vous plaît.

1220 Bonsoir monsieur Lechasseur.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1225 Bonsoir monsieur le Président. Je vais commencer par une petite présentation! Mon nom est Gilles Lechasseur, j'occupe le poste, moi présentement, de surintendant des travaux publics à la Ville de Rivière-du-Loup. J'ai œuvré comme gestionnaire du site d'enfouissement sanitaire pendant neuf (9) ans, un LES, pendant neuf (9) ans.

1230 Maintenant, on a sorti un autre département qui s'appelle le Service d'environnement et développement durable, c'est eux présentement qui font la gestion de ça.

Je vais commencer par mes inquiétudes qui sont personnelles, ça va être assez bref!

1235 Moi, je possède un chalet familial situé dans un lot avoisinant du LET projeté. Les relevés de localisation, ainsi que le positionnement, sur l'étude d'impact originale, n'apparaissaient pas, mais par contre, on a constaté qu'après la première séance de l'audience publique, que le promoteur a fait ses devoirs et a relocalisé nos bâtisses, puis il les a implantées sur le plan d'ensemble.

1240 C'est ce qui m'amène à dire qu'on est situé présentement, nous, à cinq cent cinquante mètres (550 m) du site proposé. On considère que les goélands, les ours, les rats, les renards, les coyotes sont des bêtes qui, attirées par les senteurs, vont se rapprocher de nos bâtisses et par conséquent, vont nous apporter bien des tracas.

1245 Situés à cette distance, les senteurs et le bruits véhiculés par les vents dominants qui seront orientés vers le chalet, on remarque ça sur l'étude des vents qui a été faite, la figure 2.5 de l'étude d'impact, on est directement orienté vers les vents dominants qui s'en viennent chez nous.

1250 Les béliers compacteurs, les chargeurs, les camions d'ordures, les soufflantes à grand débit, les klaxons de recul, les effaroucheurs de goélands sont tous d'autres facteurs qui vont troubler notre environnement et notre qualité de vie à l'année longue. Un chalet situé en pleine nature qui du jour au lendemain se retrouve à cinq cent cinquante mètres (550 m) d'un lieu d'enfouissement d'ordures n'a pas la même valeur marchande qu'auparavant.

1255 Je vais aller de quelques commentaires! Puis je l'avais mentionné un petit peu à la première séance. C'est qu'avant d'accepter une étude d'impact, le Service des projets en milieu terrestre font une évaluation, une étude de l'étude d'impact pour voir s'il manquerait pas des choses.

1260 Il a ressorti de ça qu'il y avait quatre-vingt-treize (93) questions. La première des questions qui nous a été posée, puis ça, ça m'agace, cette question-là, c'est qu'on demande aux MRC d'évaluer l'option d'aménager un centre de transfert des matières puis d'éliminer ça vers un LET à l'extérieur de ces deux (2) MRC là! On demande une analyse de coûts.

1265 La réponse a été qu'on amenait ça, le promoteur a répondu là-dessus que l'analyse par le promoteur de disposer des matières résiduelles des deux (2) MRC vers Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie, ça date de 2002. On parle de cinq (5) ans. C'est pas une étude qui est actuelle, on parle de cinq (5) ans. C'est que les temps ont changé depuis ce temps-là, puis qu'on considère que Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie, c'est situé à cinq cent quatre-vingts kilomètres (580 km) d'ici, des deux (2) MRC.

1275 Présentement, on est en octobre 2007, approximativement cent soixante-dix kilomètres (170 km) d'ici, il y a un LET autorisé qui est en mesure d'accueillir ça, ces matières résiduelles là d'ici, les vingt-trois mille tonnes (23 000 t), il y aurait de la place pour ça. Puis je peux vous dire que les élus municipaux de cette région-là sont en faveur de recevoir ça ces ordures-là, puis qu'ils demandent juste à être contactés. Il s'agirait peut-être que le promoteur, la Régie intermunicipale de La Mitis et de La Matapédia entre en contact avec eux. Ça, ça serait peut-être un exercice qui serait intéressant de faire pour l'impact environnemental.

1280 Parce qu'on considère que Montmagny, la région de Montmagny, avec des villages avoisinants, eux ont mis de côté la recherche d'un site d'enfouissement technique parce qu'il y

1285 avait trop de problèmes avec ça. Ils ont décidé d'aller sur une formule de plate-forme de transbordement. Montmagny est située à cent quarante kilomètres (140 km) de Rivière-du-Loup, puis ils viennent porter leurs ordures à Rivière-du-Loup.

1290 Nous autres, ici, on est à cent soixante-dix kilomètres (170 km), puis c'est pas rentable, ça fait qu'ils envoient ça à Saint-Étienne-des-Grès à cinq cent quatre-vingts kilomètres (580 km). Ça fait qu'il y aurait peut-être matière à faire une petite étude là-dessus, puis centrer le sujet un petit peu plus profondément.

1295 La MRC de La Mitis va éventuellement se munir d'un écocentre, ce qui diminue encore les matières. Puis pour les vingt-cinq (25) prochaines années, au niveau d'une plate-forme de transbordement, c'est beaucoup plus écologique, moins d'impact sur l'environnement, beaucoup moins coûteux, puis on sait que le domaine d'enfouissement sanitaire où les matières résiduelles évoluent d'année en année.

1300 Je vous dirais que le 6 septembre qu'on vient de passer, la firme de consultants BPR a présenté un projet aux MRC du KRTB, Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques, pour un bioréacteur, une usine de compostage.

1305 Puis par la suite, le 13 septembre, ils ont rencontré la région de Rimouski puis possiblement les MRC, je sais qu'il y avait le maire de Mont-Joli qui était là, puis ils ont semblé très intéressés à la formule.

Je vous dirais qu'il y a des rencontres qui sont prévues pour peut-être vendredi ou au début de la semaine prochaine, ainsi qu'une conférence de presse à ce sujet-là.

1310 Ça, ce bioréacteur-là serait situé près de Rivière-du-Loup, parce qu'on sait que le lieu d'enfouissement technique présentement à Rivière-du-Loup a une capacité, avec le programme de gestion de matières résiduelles, de cinquante mille tonnes (50 000 t). Il accueille Montmagny, il va accueillir Ville Dégelis, puis présentement Nouvelle puis Maria viennent à Rivière-du-Loup.

1315 À un moment donné, le monsieur de Lac-au-Saumon disait, lui, à la première séance, que ça lui coûtait cent quinze dollars la tonne (115 \$/t) d'aller porter ses matières résiduelles à Matane. S'il aurait magasiné un peu, ça lui coûterait pas mal moins cher que ça venir à Rivière-du-Loup. Ça, c'est des chiffres, je peux vous remettre ça quand vous voulez!

1320 Donc la solution à retenir, au niveau du LET, moi, ce serait la plate-forme de transbordement pour commencer, puis attendre éventuellement ce qui va se produire dans le projet d'un bioréacteur. Parce que là, c'est en marche, puis c'est à court terme, ça.

1325 Maintenant, le coût que ça coûte pour un LET, on sait comment ça coûte, ça coûte vingt millions (20 M\$), il y a des coûts fixes qu'on ne peut pas changer pendant vingt-cinq (25) ans,

les coûts fixes. Ça coûte ça pour opérer ça. Ça coûte cinq cent quatre-vingt-quinze mille (595 000 \$) par année pour opérer ça.

1330 Si un jour il manque d'ordures, parce qu'à un moment donné, il va y avoir du compostage qui va se faire, puis ça va diminuer les quantités, il va y avoir un manque à gagner en quelque part. Il y a quelqu'un qui va payer pour ça, là. Ça fait qu'on parle de vingt-cinq (25) ans, là. Ça change beaucoup, on voit que ça évolue beaucoup dans le domaine de l'enfouissement. C'est une remarque.

1335 Moi, je suggérerais d'avoir un peu l'opinion des promoteurs, des deux (2) MRC là-dedans, au sujet de l'usine de compostage, la plate-forme de transbordement, d'approfondir ces sujets-là. Pas avec des affaires de cinq (5) ans, des études de cinq (5) ans avant. On n'est plus là, cinq (5) ans avant. Présentement, on est en 2007. Avec ce qu'on vit autour de nous autres, c'est là qu'il faut aller chercher l'information.

1340 Si vous me permettez, je vais parler juste un petit peu du trois cent cinquante mille piastres (350 000 \$) que ça prend pour la route!

1345 Vous savez que dans le domaine de l'informatique aujourd'hui, avec un bon logiciel en génie civil, tu fais une route, tu sors les coûts pour un petit bout de six kilomètres (6 km) comme ça représente la distance du village à aller jusqu'au bout du rang, même pas, au lieu d'enfouissement sanitaire, au bout du rang, au bout de l'asphalte.

1350 On a compté les ponceaux, on a sorti les coupes typiques de ça, puis si le promoteur veut vérifier nos calculs, il aura qu'à aller vérifier dans nos mémoires, ça coûterait à peu près un million cinq cent mille (1 500 000 \$) à un million sept cent cinquante mille (1 750 000 \$) pour faire le rang 8.

1355 Moi, ma crainte, c'est que la Municipalité de La Rédemption, elle, a pas un mot à dire dans ce qui va se faire au niveau du site, à part les réductions au niveau de l'enfouissement, mais ça, il faut pas que les gens de La Rédemption aient peur de ça non plus. Parce qu'à partir du moment où ce que ça va ailleurs, il va y avoir des formules de péréquation. Ça va coûter à peu près le même prix pour tout le monde. Ils seront pas défavorisés parce qu'ils vont être loin d'une autre plate-forme de transbordement ou quoi que ce soit, là. C'est des formules qui existent qui se font dans ce domaine-là.

1365 Puis pour revenir à ça, le trois cent cinquante mille (350 000 \$), un coup qu'ils vont avoir dépensé ça, ce trois cent cinquante mille-là (350 000 \$), la Régie intermunicipale, eux autres, ont des ententes de prises avec la Municipalité. Et ils vont dire à la Municipalité, c'est bien de valeur, regarde, on a des camions de pris dans le rang 8, c'est le printemps, on est dans le mois d'avril, ils sont défoncés, puis réparez-nous ça, parce que si vous nous le réparez pas, on va vous envoyer une mise en demeure, puis on va aller le réparer, puis on va vous envoyer la

facture que ça coûte. Ça peut aller jusque-là. Parce que la Municipalité a aucun mot à dire là-dedans.

1370

Ça fait que ça serait des précautions, ce serait des ententes avant de faire quoi que ce soit, de mettre ça clair, parce que les gens qui pensaient sauver de l'argent sur l'économie des ordures, là, ils vont le repayer sur une route, puis ils vont s'apercevoir que ça coûte peut-être bien un petit peu plus cher la route que les ordures.

1375

C'est mon opinion, monsieur le Président, on vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Merci.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Vous avez des questions, j'imagine?

1385

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, certainement monsieur Lechasseur, j'ai quelques questions.

1390

Mais avant toute chose, je vais vous parler de Montmagny, parce que c'est moi qui a présidé cette commission-là pour un site d'enfouissement. En fait, il y avait deux (2) MRC, et les deux (2) MRC, il y en a une qui voulait le faire, puis l'autre voulait pas le faire, puis finalement, en bout de ligne, ça s'est mis de côté.

1395

Ceci étant dit, je ne pense pas que la décision qu'ils ont prise, je sais pas ce qu'il en est exactement, puis c'est pas à moi de la juger non plus, je les laisse faire, "anyway"!

1400

Lorsque vous mentionnez, parce que dans votre mémoire vous mentionnez que vous êtes prêt à discuter avec le promoteur. Est-ce que vous pourriez nous dire qu'est-ce que vous voudriez discuter?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1405

Écoutez, moi, là, je suis prêt à regarder avec le promoteur, j'ai d'autres terres, j'ai un chalet, moi, j'ai pas demandé à personne de venir s'installer et de m'envoyer des vapeurs chez nous! C'est un chalet familial, j'ai construit ça avec mon père, mon fils, puis j'ai pas l'intention de le laisser là puis de m'en aller ou bien donc de le vendre.

1410

Ça fait que je pense peut-être bien de regarder pour tasser ça peut-être bien ailleurs. Ça fait que c'est pour ça qu'à un moment donné, je veux voir avec eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voudriez vous asseoir avec le promoteur à cet effet-là à savoir s'ils peuvent vous aider à déménager votre chalet, c'est ça?

1415

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

C'est ça.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. En tout cas, le promoteur est ici présent, vous pouvez le contacter.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1425

C'est enregistré!

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Oui, effectivement, ça va être dans les notes de la sténotypiste.

Dans l'éventualité où le promoteur finalement refuserait d'opter pour cette solution-là, c'est-à-dire de vous aider ou de déménager votre chalet, quel type de mesures pourraient être prises par le promoteur pour vous satisfaire?

1435

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Voyez-vous, c'est qu'à cinq cent cinquante mètres (550 m), le Huitième rang est à peu près deux fois et demie (2 ½) cette distance-là de chez nous. Puis quand il passe un camion, un gros camion de bois avec des ridelles, qu'il est allège, puis ça bat dans le rang, je l'entends, j'entends le camion bardasser.

1440

Ça fait qu'un compacteur à déchets, je sais comment ça fonctionne, de la machinerie, je sais comment ça fonctionne, je peux vous dire une chose que je vais être, il va être chez nous pas à peu près où ce qu'on est situé!

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez peut-être élaborer un peu plus sur le projet de bioréacteur, du concept de bioréacteur? Est-ce que c'est strictement du compostage ou si c'est d'autre chose?

1450

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1455 C'est nouveau, c'est une formule européenne à ce qu'on m'a dit. Mais je vous inviterais peut-être à le vérifier avec le consultant qui fait l'élaboration de ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 C'est BPR, je crois?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1465 BPR. C'est un système qu'il y a pas, il y a pas d'incinération, c'est non polluant. C'est des genres de gros barils. Puis ça, là, ça économise au niveau des cueillettes, il y a juste une cueillette qui se fait. Il y a plus de cueillette de carton, verre, tout s'en va dans un transport unique.

C'est envoyé là-dedans, puis ça se démêle tout au fur et à mesure, ça.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils font quoi avec en bout de ligne?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1475 En bout de ligne, bien, il se fait de la récupération. Ce qui va à la récupération, le métal puis ces choses-là, c'est tout séparé.

1480 Puis ce qui reste comme nourriture, ce qui reste comme putrescible, ça, c'est compostable, c'est lourd. Puis il y a juste une petite quantité qui sort de là.

Ça fait qu'automatiquement, quand il y a juste une petite quantité qui peut être mise à l'enfouissement, là, à ce moment-là, le site est à proximité qui est disponible.

1485 Puis l'autre chose...

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Mais ça s'en va à l'enfouissement?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Ça s'en va à l'enfouissement, mais là, il reste à peu près vingt-cinq pour cent (25 %). Il reste vingt-cinq pour cent (25 %).

1495 L'objectif, c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de ce qui reste à l'enfouissement, avec cette formule-là.

Ça fait qu'ils étudient même la possibilité que, exemple, je vous donne ça comme exemple, comme Matane, qu'eux ont déjà un site d'enfouissement, puis ils sont déjà admettons limités au niveau volume, qu'ils auraient le transbordement, puis ils s'en iraient à un bioréacteur comme ça, puis ils ramèneraient même, eux, leur enfouissement pour diminuer de vingt-cinq pour cent (25 %) chez eux, vous comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Oui, je comprends un peu le principe, mais je connais pas ça.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1510 Je connaissais pas ça avant moi non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Quand vous parlez de BPR, est-ce qu'ils ont eu de la documentation qui vous a été offerte lorsqu'il y a eu cette présentation-là?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1520 Non. Ça, ce serait très facile, si vous vouliez avoir quelque chose de plus concret pour vous informer, il y aurait pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Dans le fond, c'est du tri-compostage, c'est ça?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le principe du tri-compostage, OK, c'est beau.

1535 En fait, j'ai une autre question finalement! Est-ce que vous croyez que la décision des deux (2) MRC de traiter les déchets dans leur MRC, c'est pas une décision qui responsabilise les élus et non seulement les élus mais les citoyens?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1540 Qui responsabilise?

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Les élus et les citoyens, de traiter leurs déchets chez eux?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1550 Responsabiliser, oui, OK. Tu arrives, tu dis, regarde, je fais toutes mes affaires tout seul, il y a pas de problème.

Mais si on parle d'impact environnemental, moi, je me dis que les risques, puis les impacts sont beaucoup plus nombreux dans deux (2) ou trois (3) sites que dans un (1).

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Mais ça crée quand même des impacts environnementaux ailleurs!

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1560 Qui sont déjà présents. On se comprend, le site est déjà là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Mais ici aussi, il y en a un site à Padoue.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Oui.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, c'est sûr que le site de Padoue va être fermé, mais...

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1575 Ça aurait été à Padoue, les impacts sont présents, ça aurait pas fait d'impact nouveau ici à La Rédemption.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Parfait. Je vous remercie beaucoup monsieur Lechasseur.

1585

**FRANCINE MONGEON
GHISLAIN CHAMBERLAND**

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Je vais demander maintenant à madame Francine Mongeon et monsieur Ghislain Chamberland s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir madame Mongeon, bonsoir monsieur Chamberland, on vous écoute.

1595

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

Nous, on va vous expliquer pourquoi on est inquiets de l'implantation d'un LET à La Rédemption.

1600

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 6^e paragraphe, 2^e ligne, "... à l'ouest du LET.")

1605

Ça, c'en est une photo vue d'un de nos chemins, on voit le rang 8, puis à droite, ça va se trouver à être le LET qui va être situé là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernier par., 2^e ligne, "notre qualité de vie...")

1610

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)

Je vais défiler les quatre (4) photos. Il y a celle-là. Elle, c'en est une autre d'un autre point de vue, on voit le rang 8 puis le côté où ce que le LET va être implanté.

1615

Ça, c'est à la rentrée de nos lots, le LET va être implanté juste face à nous. Là, on voit pas le rang 8 parce qu'il y a encore trop de feuilles dans les arbres.

Ça, c'est encore un autre point de vue du lot.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Lorsque vous parlez dans votre mémoire de l'accès à la rivière, vous nous avez fait parvenir un petit croquis de vos deux (2) lots, est-ce que c'est possible peut-être de nous indiquer votre accès à la rivière, à quel endroit qu'il est?

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

1625

Bien, c'est pas un gros chemin. Nous, c'est un chemin, si on peut dire, piéton, qui descend jusqu'au bord de la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

Ça fait rien, j'aimerais quand même, est-ce que c'est possible pour vous d'essayer d'identifier à quel endroit exactement on se situe?

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

1635

On peut dire ici, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Excusez-moi, madame Proulx, je suis délinquant! Ça peut être à combien de mètres du pont? Est-ce qu'on peut dire cinquante (50 m), cent mètres (100 m) du pont?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1645

À peu près soixante-quinze mètres (75 m) à cent (100 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Soixante-quinze (75 m) à cent mètres (100 m), parfait, merci.

Maintenant, quelle utilisation faites-vous de votre chalet?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1655

C'est l'hiver comme été. On est toujours là les fins de semaine.

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

1660

C'est un passe-temps.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

On a des arbres là-dessus, on fait du bûchage, on fait de la chasse, de la pêche.

1665

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

Du quatre (4) roues, du ski-doo.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Y a-t-il du chevreuil un peu chez vous?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1675

Il y en a déjà eu, mais il est ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Je suis pas chasseur mais ça fait rien, c'était pour vous, là!

Est-ce que vous pourriez faire part à la Commission des inquiétudes que vous avez quant à la sécurité sur le rang 8 en période hivernale? Parce que tantôt, vous dites que bon, il y a de la poudrerie, mais est-ce que c'est dangereux?

1685

Vous semblez être inquiets de rencontrer des camions à cause de quoi?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1690

Oui, parce que quand il y a de la poudrerie, vraiment, la visibilité est presque nulle. Même des fois, ils perdent la charrue à l'autre bout, ils sont obligés de la faire touer, c'est arrivé deux (2) hivers de file.

Ça fait que tant que pour nos chemins, ils sont entretenus pas plus qu'il faut.

1695

PAR LE PRÉSIDENT:

Je présume que quand il y a beaucoup de poudrerie comme ça, il y a personne qui utilise le chemin?

1700

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

C'est justement.

1705 **PAR Mme FRANCINE MONGEON:**

C'est parce que des fois, le rang 8, il va faire beau ailleurs, mais le rang 8, lui, quand il vient du vent du sud, il se bouche, il est bien facile à boucher.

1710 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Il ferait pratiquement pas tempête, mais quand il vente justement, c'est la tempête dans le rang 8.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, bon, vous parlez aussi de vos inquiétudes relativement à vos enfants qui se promènent à bicyclette. Qu'est-ce qui pourrait être fait au niveau de la sécurité, dans la municipalité et également sur le rang 8, est-ce que vous avez des suggestions à proposer?

1720

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Nous, leur trajet, ils vont souvent au dépanneur, puis de chez nous à aller au dépanneur, il faut qu'ils traversent le rang 8 absolument. Là, les camions poubelles vont tu les laisser passer?

1725

S'ils sont en voie de passage ou quoi que ce soit ou qu'il va arriver un accident justement par rapport qu'un truck à poubelles, l'hiver, va glisser sur la glace, parce que nos coins de rue sont pas trop – c'est toutes des affaires que même marcher ou à bicyclette l'été comme hiver, on trouve que c'est dangereux, puis l'inquiétude de nos enfants.

1730

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

C'est parce que même si le ministère des Transports vient, quand ils viennent, tout le monde s'avertit, les camions roulent bien tranquillement. Ils sont jamais capables d'en prendre sur le fait, qui dépassent la limite.

1735

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Selon la disposition de votre chalet, est-ce que ce serait possible d'installer des conifères qui feraient en sorte que ça pourrait faire un écran, finalement, au LET?

1740

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Moi surtout par rapport à la hauteur des lots que j'ai, que je suis pas mal plus haut que ce que les photos qu'on vous a montrées, je monte à un mille de loin, je suis aux limites de Saint-Charles, j'ai des chemins partout là-dessus – tu veux dire ôter le visuel?

1745

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Non, pas ôter le visuel, au contraire! C'est d'en rajouter, parce que dans le fond, si on regarde la disposition de votre chalet!

1755 Bon, vous avez, si vous êtes assis en avant du chalet, vous regardez vers le rang 8 et vers le LET, s'il y avait un écran qui serait composé de conifères, est-ce qu'à ce moment-là, ça pourrait obstruer la vue vers le rang 8 et vers le LET?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1760 Je veux pas vous répondre là-dessus, moi.

PAR Mme FRANCINE MONGEON:

1765 Parce que nous autres, c'est surtout comme à partir des chemins, là. C'est parce qu'on n'est pas tout le temps dans le chalet. C'est à partir de nos chemins, on se promène, c'est là qu'on le voit surtout, là.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1770 Puis vis-à-vis de nos chalets, on a des gros arbres, mais ils vont être à couper prochainement. On est sur l'aménagement, nous autres, puis c'est trop fort, puis ils sont gros, puis c'est dû pour être coupé, ça fait que le visuel, on va venir à le voir un jour ou l'autre, c'est ça, dans pas grand temps. C'est bien avant vingt-cinq (25) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 OK. Parfait, je vous remercie madame Mongeon, monsieur Chamberland.

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et on vous revient par la suite!

1780

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1785

REPRISE DE LA SÉANCE
RINA CHASSÉ, MARTINE GAGNÉ, YVON LAROUCHE,
MARIO PELLETIER ET AUTRES

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Nous allons continuer, donc on vous demande de prendre place!

Je vais inviter à l'avant maintenant, madame Rina Chassé, Martine Gagné, monsieur Yvon Larouche, Mario Pelletier.

1795

Bonsoir messieurs.

PAR M. MARIO PELLETIER:

1800

Nous allons faire une courte introduction, puisque le temps est compté. Nous sommes tous les deux (2) des résidents riverains de la rivière Mitis, c'est-à-dire qu'on habite le long de la rivière sur la route du Portage. On a des résidences face à la rivière et on a dû composer avec les normes strictes du ministère de l'Environnement qui nous ont été imposées, comme à d'autres riverains, le long de la rivière Mitis.

1805

On comprend qu'on n'est pas situé sur le bas de la rivière, mais au sud du village, c'est-à-dire en plein dans le secteur où il va y avoir des déversements importants du lixiviat et où il y aura pas de dilution, autrement dit, rapide de faite. On est à six kilomètres (6 km), et lui est à huit kilomètres (8 km) du village. Donc pour nous, c'est important d'être ici ce soir.

1810

Nous avons des interrogations, à savoir, parce qu'on a été informés du problème de déversement seulement au début de juin, fin mai-début juin, nous avons des questions à savoir qu'est-ce qui allait se passer; nous nous sommes posé la question à savoir si nous étions les seuls à avoir ces interrogations. C'est pourquoi qu'on a composé notre pétition, pour rencontrer des gens qui fréquentaient d'abord la rivière Mitis, à savoir si nos interrogations étaient fondées, si c'était normal de considérer des déversements de polluants dans la rivière.

1815

Cette pétition a été conduite vers la mi-juillet, et je vais arriver tout de suite à la pétition comme telle. C'est une pétition qui a été faite, comme je le disais, pour savoir si nos opinions différaient, parce que parfois, les opinions des uns et des autres sont différentes, ça fait que nous, on s'est dit, on va poser la question cruciale: êtes-vous pour un dépotoir, LET, qui déversera ses eaux usées, lixiviation, dans la rivière Mitis?

1820

Avec cette pétition, on a recueilli trois cent dix-huit (318) signatures. On remercie d'ailleurs les gens qui ont contribué. Cette pétition a été soumise à madame la ministre Line Beauchamp d'ailleurs.

1825

1830 Chaque personne qui a signé cette pétition était âgée de dix-huit (18) ans et plus, puis le caractère particulier de cette pétition-là, c'est que toutes ces personnes sont des adeptes de la rivière Mitis qui y pratiquent un sport ou l'autre, et j'entends par là la pêche sportive au saumon, la descente de rivière en canot, la descente familiale de rivière en pneumatique, la baignade, les pique-niques en famille, le camping et bien sûr il y a nous autres, les riverains qui vont aux abords de la rivière. On a des puits artésiens, puis certains y puisent l'eau. Puis on n'est pas sans savoir qu'il y a certaines municipalités qui puisent l'eau aussi.

1835 Il y a quatre (4) emplacements majeurs où se déroulent les activités dites familiales, telles que décrites précédemment. Au débarcadère de la fosse à saumon appelée le Panier, environ à cinq kilomètres (5 km) au sud de la rivière Mitis, à cinq kilomètres (5 km), pardon, au sud du village de Sainte-Angèle, je m'excuse.

1840 À un point situé à deux kilomètres (2 km) du village de Sainte-Angèle près de l'entrée de la route Paquet, c'est encore au sud du village.

1845 À la halte touristique sur le route 132 à moins d'un demi-kilomètre (½ km) de Sainte-Angèle et bien entendu, près des Jardins de Métis, à la décharge de la rivière Mitis. Ça fait que ça fait beaucoup de monde en été.

1850 Toutes ces activités se déroulent pendant le mois de juin, juillet, août, là où la qualité de l'eau est plus vulnérable à toutes formes de pollution. De plus, ces activités estivales attirent des centaines de personnes journalièrement et plusieurs enfants de tous âges s'y retrouvent. On avait d'ailleurs soumis des photos avec le mémoire, des photos de gens, des stationnements de voitures, de gens qui descendent la rivière.

1855 Ce qui est un peu aberrant, c'est que dans sa proposition, le promoteur parle de la fosse du Petit-Bouillon; il a constaté la présence de campeurs et de baigneurs, mais on a plus que ça, comme je viens de l'expliquer.

1860 On a informé d'ailleurs encore là madame Line Beauchamp de ça, avec des photos témoins, démontrant sans l'ombre d'un doute que les activités de la rivière Mitis sont bien supérieures à ce qui était escompté. Les contaminants inquiètent beaucoup de monde, nous y compris, ainsi que les trois cent dix-huit (318) signataires.

1865 En tant que parents responsables, bien des parents défendront à leurs enfants la fréquentation de la rivière et bien des pêcheurs renonceront à la consommation de leurs prises et certains viendront boudier la rivière.

Certainement, et même si la rivière, monsieur le Président, coule devant ma résidence, même si je suis pêcheur, j'apprécierais pas aller pêcher dans une rivière polluée.

1870 La pêche sportive, entre parenthèses aussi, monsieur le Président, ma conjointe pêche aussi, la pêche sportive représente à elle seule plusieurs milliers de dollars. Je crois que tantôt, on n'a pas extrapolé là-dessus, les gens de la ZEC, nous sommes solidaires avec eux, on ne fait qu'un bloc, on veut protéger la rivière.

1875 C'est pas un secret, lorsqu'on fait une pétition, il y a des opinions de citoyens qui sont amenées. On en a pris quelques-unes qui nous semblaient très importantes.

Exemple, nous avons une enregistreuse, on enregistrait, on a essayé de retracer le plus possible ce qui était véridique là-dedans.

1880

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, "Un couple de La Rédemption...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe fin, "... et de Sainte-Angèle.")

1885 Lorsqu'on parle d'usine, nous, là-dedans, on veut pas rentrer dans la technicalité, on parle d'une usine. Le but ultime de tout ça, c'est ne pas avoir de déversements dans la rivière. Ça, l'usine, ça pourra être comme il a été parlé tantôt, un incinérateur, une usine de compost; pour nous, c'est pas ça l'importance. Pour nous, c'est d'éviter des déversements dans la rivière.

1890

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, milieu, "Un père de famille...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, avant-dernier paragraphe, fin, "... en 2007.")

1895

Les déversements.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin)

1900

C'est très important de centraliser la situation et de se dire, ces jeunes-là ont vingt (20) ans, ils vont faire quoi si on pollue tout puis ils sont plus capables de se servir de la rivière?

C'est évident que les pêcheurs, on n'est pas contents du tout.

1905

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

1910

Constatation! D'après nos recherches – on a eu de la misère à trouver ça par contre, parce que nous, les informations qu'on avait, on les a puisées un peu du goutte à goutte, en allant sur Internet, un peu partout – en quelques mots, d'après nos recherches, le promoteur, de

concert avec le ministère de l'Environnement, propose des mesures atténuantes pour réduire la pollution provenant des eaux usées du LET.

1915

Pour nous, c'est une manière de polluer peu, mais de manière continue pendant vingt-cinq (25) ans et plusieurs décennies après. Mais ça, est-ce vrai qu'on pollue peu? Nous, on en doute.

1920

Selon le promoteur, le débit des eaux polluantes sera de un point zéro deux huit quatre litre-seconde (1,0284 l/s), c'est vrai que ça paraît petit, mais si on commence à faire des calculs, on s'aperçoit que ça prend des proportions inquiétantes. Soixante-deux litres-minute (62 l/m), trois mille sept cent deux litres-heure (3702 l/h), quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-huit litres par jour (88 848 l/j). Ça, monsieur le Président, si on figure ça, là, ça fait deux (2) grands camions-citernes qu'on rencontre sur la route 132 puis qu'on essaie de dépasser. C'est long longtemps. Ça fait que là, c'est pas peu, c'est beaucoup quand on voit ça comme ça.

1925

Ici, on peut prétendre qu'il s'agit de la mesure non pas la plus élevée mais la moindre.

1930

Ça fait que si on revient à mes deux (2) camions-citernes, les gens qui connaissent la région, on va s'imaginer que les deux (2) camions s'en vont sur le pont de La Rédemption puis de Saint-Charles-Garnier au-dessus de la rivière, prennent les tuyaux, jettent ça dans la rivière. Bien, ça fait pas juste peu!

1935

Bien, je pense que quand on voit passer ça en avant de nos résidences, bien, on va se dire, il se passe quelque chose d'anormal. Il y a pas un seul citoyen qui soit autorisé à faire ça.

1940

Pour nous, on se demande pourquoi, si les promoteurs disent que le site est propre, pourquoi qu'il faut tout le temps une grosse rivière? Ça, c'est la question que les gens se posaient. Pourquoi il faut une grosse rivière? Pourquoi qu'on fait pas ça dans un ruisseau qui est moins gros, si c'est si propre que ça? Bien, c'est facile à comprendre.

1945

Là-dedans, ce que les gens disent, aïe, en bon français, nous ne sommes pas des valises, on n'est pas dupes, on comprend bien qu'il faut un gros cours d'eau pour diluer les polluants projetés.

1950

Un autre problème qu'on va constater, puis qui va être là, c'est les rives de la rivière Mitis. Monsieur le Président, j'ignore si vous êtes au courant de la carte géographique, mais il y a la route du Portage qui sillonne tout le long de la rivière Mitis et qui va rejoindre le rang 8. Eux font le détour par la route Sainte-Jeanne-d'Arc, puis La Rédemption, ils descendent le rang 8.

1955

Mais il y a aussi la fameuse route qui sillonne tout le long de la rivière. Les petits contracteurs avec des petites camionnettes l'été vont se dire, aïe, je suis pas pour faire un détour de seize kilomètres (16 km), je vais prendre la route du Portage, je vais monter par la

route du Portage, ça va être bien plus court. J'ai juste vingt kilomètres (20 km) à faire, puis l'autre bord, j'ai plus que ça à faire, je double mon kilométrage.

1960 Ça fait qu'eux vont monter là, des petits chargements, avec des petites remorques en arrière de leurs camionnettes, tantôt des bâches, tantôt pas de bâche, qu'est-ce qui va se passer, les déchets vont revoler à gauche et à droite de la rivière.

1965 Et il y a des rives escarpées, ils vont regarder la rive, wow, une belle place pour sauver quelques kilomètres, on va reculer et on va domper ça sur le bord. C'est ça qui va arriver, ça se fait déjà, monsieur le Président.

1970 Le résultat: la route va être jonchée de déchets de gauche à droite, et cette route deviendra la route du dépotoir longeant la rivière Mitis, puis ça va être un exemple de protection pour tout le Québec, protection de l'environnement, on s'entend!

1975 Nous, on pense que ça, c'est un véritable danger, puis c'est très important. Il y a certains résidents aussi qui considèrent ce projet comme étant une violation à leur tranquillité qui viendra inévitablement perturber le trafic de tous genres tels que les camions de transport, sans oublier les autres transporteurs.

1975 Toutefois, il faut se rappeler qu'une route peut être construite pour contourner un obstacle ou un autre. Par contre, la rivière, elle, elle reste irremplaçable.

1980 Je vais sauter une étape, monsieur le Président, pour que ce soit plus court!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, fin)

1985 Si vous me permettez, en terminant, monsieur le Président, j'ai un article du Journal de Québec, mercredi le 26 septembre 2007, que vous avez probablement lu, et je vais citer monsieur Jean Charest, c'est pas pour faire de la politique, il était à la réunion sur les algues bleues qui se tenait, je crois, à Sainte-Adèle.

1990 "En avant-midi, monsieur Charest avait estimé que la solution au problème des algues bleues passait en bonne partie par la conscientisation de la population à l'importance de bien traiter ses plans d'eau."

1995 Je viens justement de dire que cette conscience-là, on la retrouve dans notre pétition. J'étais quelque peu heureux de lire cet article-là, en me disant, wow, nous ne sommes pas tout seuls à penser ces choses-là.

2000 Nous, ce qu'on veut, c'est protéger la rivière, puis c'est pour ça qu'on a fait cette pétition-là et qu'on a bâti ce mémoire-là.

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 C'est moi qui vous remercie. Même si vous voulez pas élaborer là-dessus, j'aimerais quand même vous entendre me dire sur quel type d'usine que ça pourrait être s'il n'y a pas de LET?

PAR M. MARIO PELLETIER:

2010 Bien, sincèrement, je vais simplement résumer les témoignages des personnes que j'ai entendues. Sincèrement, c'est pas moi qui va y travailler à l'usine.

2015 Les gens du coin aimeraient avoir soit une usine de recyclage, une usine d'incinération qui permettrait le recyclage accru ou le tri des matières, un peu comme on retrouve, je crois que c'est à Saint-Romuald, à Québec ils en ont de ça, je dis pas que c'est des usines modernes, là, mais tantôt, on a parlé d'usine de compostage, il y a un témoignage qui a été fait là-dessus.

2020 C'est ce type d'usine là qu'on aimerait retrouver qui fournirait de l'emploi dans la région, et non dire tout simplement, comme un témoignage qu'on a eu, faire un trou dans la terre, puis dire, là, on déverse ça dans la rivière, bonjour merci.

2025 C'est surtout ça que les gens recherchent ici. Ceux-là qu'on a rencontrés, c'est des jeunes, puis ils nous l'ont dit, on n'a pas d'emplois, c'est possible, pensez-vous? J'ai dit, moi, je suis pas spécialiste là-dedans, les amis, allez voir vos élus puis demandez-leur. C'est avec eux qu'il faut s'asseoir.

2030 Ce qui est un peu aussi, monsieur le Président, si je reviens un petit peu là-dessus, un peu aberrant dans la situation, c'est que la population est informée très en retard sur ce projet-là. Si le projet aurait été si bon que ça, le LET, je crois pas qu'on ait attendu il y a un mois passé pour le garrocher. Je crois sincèrement que les élus l'auraient déjà mis sur la table et dire, aïe, on a un super bon projet, mais c'est pas ça.

2035 Ça s'est fait, puis on n'en a pas entendu parler. C'est dommage, parce que c'est ça que les citoyens aiment pas dans une situation comme ça, parce que ça s'attaque vraiment à la qualité de la vie. C'est là le problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Est-ce que vous avez assisté aux séances d'information qui ont eu lieu en 2005?

PAR M. MARIO PELLETIER:

Si on aurait été informés, on aurait bien voulu. Non, les deux (2) citoyens, on n'a pas été informés.

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous n'avez pas été informés, mais écoutez, je pense que pour être informé, des fois aussi, il faut lire les journaux.

2050

PAR M. MARIO PELLETIER:

Je l'ai lu aussi, monsieur.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que le promoteur a quand même indiqué qu'il y avait eu des séances d'information, et il y a même eu des envois – attendez, laissez-moi finir – il y a même eu des envois dans chaque résidence de la municipalité de La Rédemption pour les inviter à aller visiter le LET.

2060

PAR M. YVON LAROUCHE:

J'en ai pas eu.

2065

PAR M. MARIO PELLETIER:

Personnellement, moi...

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, moi, c'est le promoteur qui nous a dit ça en audience en première partie.

PAR M. YVON LAROUCHE:

2075

Depuis 2004 que je suis résident permanent, moi, j'ai repris la maison de mon père, j'habite là à l'année, puis j'ai pas eu ça dans ma boîte à malle, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

En tout cas, c'est possible qu'ils en aient échappé un, là, mais en tout cas, le promoteur, en tout cas ce que le promoteur nous dit, c'est qu'en 2005, il y a eu des séances d'information publiques en plus de ça. Il y a également eu la possibilité pour tous les citoyens de la

2085 municipalité de La Rédemption, pour ceux qui le désiraient, d'aller visiter le site d'enfouissement technique de Frampton.

Donc c'est pour ça, en fait, je me demandais si vous aviez été informés de ces séances-là, il semblerait que non.

2090 **PAR M. MARIO PELLETIER:**

2095 Monsieur le Président, si je peux vous informer, j'ai personnellement fait l'effort moi-même d'aller visiter le site d'enfouissement, le LET qu'ils ont construit sur la rivière York qui se situe surtout vers l'aval de la rivière. J'ai même parti de la route 132 ouest et j'ai descendu à pied jusqu'au bout du drain, j'ai pris des photos, une certaine belle couleur blanchâtre dans le centre de la rivière, je l'ai pas appréciée du tout.

2100 On viendra pas, on va avoir beaucoup de difficulté à me convaincre pour me dire qu'un LET, c'est la meilleure solution. Surtout quand j'ai vu ce LET là qui est vraiment plus bas dans la rivière, il est même pas dans le secteur de pêche, et ici, on veut le faire dans le haut de la rivière. C'est un peu incompréhensible, une situation comme ça.

2105 Je dis pas que c'est une bonne chose de faire un LET puis rejeter dans la rivière, mais je dis quand même, si on compare York et ici, c'est vraiment mieux si on fait une comparaison. Ça, c'est évident pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Et lorsque vous parlez des petits transporteurs, vous craignez finalement que ces gens-là qui vont apporter des déchets vont passer par la route du Portage et qu'ils vont arrêter, puis ils vont jeter ça?

2115 En tout cas, je sais pas, si un citoyen prend la peine de prendre des déchets pour apporter au site d'enfouissement, je verrais mal pourquoi il arrêterait quelque part pour les lancer dans la décharge, si on veut!

PAR M. YVON LAROUCHE:

2120 Moi-même, monsieur le Président, j'ai offert à la Municipalité, j'ai voulu les emmener voir, je vais tout vous montrer où c'est tout, puis même à côté de chez nous, même pas cinq cents pieds (500 pi), on regarde juste en bas, les branches, le monde a tout vidé leur roulotte là, leur "trailer" là. C'est de même.

PAR M. MARIO PELLETIER:

2125

On a des exemples, monsieur le Président, encore. À la prise d'eau, il y a comme un stationnement, puis il y a un à-pic, puis les déchets sont jetés là. Des vêtements.

J'entends les gens derrière dire la même chose, c'est comme ça.

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis tantôt, quand vous parliez d'usine, à quel endroit verriez-vous l'installation de cette usine-là?

2135

PAR M. MARIO PELLETIER:

Monsieur le Président, dans notre recherche à nous, c'était pas de décider où serait l'usine.

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vous le demande, là!

2145

PAR M. MARIO PELLETIER:

Monsieur le Président, pourvu qu'elle soit assez loin de la rivière, pour pas faire de rejet dans la rivière. Ils peuvent la mettre là où ils veulent, tandis qu'elle fait pas de rejet.

2150

PAR M. YVON LAROUCHE:

Vous avez le mont Saint-Pierre, le mont ici, dans les hauteurs, un incinérateur, ce serait la place, puis tous les gens du village pourraient y travailler. On couperait le B.S. de soixante pour cent (60 %) ici.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien vous pensez qu'il peut y avoir de personnes qui travaillent dans un incinérateur?

2160

PAR M. YVON LAROUCHE:

Avec la récupération puis tout, au moins une centaine de personnes, au moins. Parce que moi, j'ai travaillé pour une compagnie en banlieue de Montréal, on allait à l'incinérateur à Québec et on installait des portes, pour réparer les portes, là, et il y a beaucoup de monde qui travaillait là, beaucoup de monde.

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci messieurs.

2170

PAR M. MARIO PELLETIER:

Merci.

2175

JEAN-GUY CHARETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

J'invite maintenant monsieur Jean-Guy Charette.

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

2185

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Charette, on vous écoute.

2190

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

LECTURE DE LA PAGE DE PRÉSENTATION

2195

FIN DE LA LECTURE (Fin de la lecture de la page de présentation)

Monsieur le Président, je crois qu'avec toutes les interventions qui sont survenues lors des audiences que j'ai assisté à partir du 25 avril 2006, aux réunions et aux audiences, j'ai réalisé avec la discussion que j'ai eue avec des gens, les interventions, que la science ne peut pas prouver qu'il n'y aura pas de problème. Puis nous croyons que les intervenants non plus peuvent pas le prouver. Alors nous avons eu des témoignages ici ce soir qui peuvent nous inciter à nous poser de sérieuses questions.

2200

Vous trouverez dans le document 2 de mon mémoire, les principaux problèmes écologiques aux sites d'enfouissement, les émissions dans l'atmosphère, les émissions dans l'eau, les problèmes résiduels des sites d'enfouissement, les coûts engendrés exorbitants.

2205

Ensuite, vous trouverez les problèmes écologiques des sites, à savoir, on n'a pas appris encore vraiment comment construire un site afin qu'il puisse décomposer facilement les

2210 déchets, qu'il fasse du compostage naturel par lui-même, décanter les résidus, et vider les émissions de gaz dans l'atmosphère et dans plusieurs cas, la migration des gaz souterrains qui sont inflammables et deviennent dangereux. On n'a pas trouvé le moyen d'évacuer rapidement le lixiviat pour éviter la présence des contaminants nocifs et résiduels.

2215 Avec toutes ces questions, monsieur le Président, je vous ai incorporé un document numéro 3 qui s'appelle "Une superdécharge à Saint-Ponais", un questionnaire qui se fait au sujet des géocomposites, à savoir que le PE comme composite n'a pas été créé uniquement dans le but d'être utilisé pour les lieux d'enfouissement technique; au contraire, c'est une composite qui a été créée pour des bassins liquides.

2220 Alors c'est expérimental autant en France partout dans le monde qu'ici, et suite à ces expériences, il y a des questionnements qui sont posés, à savoir les coutures, les trous des coutures, les étirements, puisque c'est des déchets solides et qui deviennent de plus en plus lourds par l'accumulation.

2225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page D-4, "Considérations et propositions")**

FIN DE LA LECTURE (Page D-4, paragraphe C-5, fin, "... quelque peu informés.")

2230 Et n'ayant pas assez eu d'information, à savoir qu'en instaurant d'autres projets, ça leur coûterait moins cher. Ils ont proposé de payer plus cher pour avoir des solutions plus préservatives de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page D-4, paragraphe C-6)

2235 **FIN DE LA LECTURE (Page D-4, paragraphe, C-7, fin, "... domestiques et commerciaux.")**

C'est ce que nous venons d'entendre, je pense.

2240 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page D-4, paragraphe C-8)**

FIN DE LA LECTURE (Page D-4-2, paragraphe C-10, fin, "... pour satisfaire la population.")

2245 La Régie nous a informés le 25 avril qu'ils avaient fait un voyage où il y avait un incinérateur en Europe et qu'ils avaient constaté qu'il restait trente pour cent (30 %) des déchets. Alors les projets qui sont amenés, les observations qui ont été amenées avant moi, vous pouvez constater, monsieur le Président, que ces informations sont périmées et que le dossier de recherche de la Régie n'est pas à jour.

2250 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page D-4-2, paragraphe C-11)**

FIN DE LA LECTURE (Page D-4-6)

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. En quoi un incinérateur serait mieux qu'un LET?

2260 **PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:**

Monsieur le Président, les informations que j'ai présentement sont que le LET ne traite pas le lixiviat avec la même performance qu'une usine à performance totale.

2265 C'est-à-dire qu'une usine à performance totale, après l'incinération, vous avez l'extraction des boues, monsieur le Président, qui traite le lixiviat, qui fait partie du cheminement des déchets vers les tris et l'incinération.

2270 Alors, monsieur le Président, nous nous retrouvons avec une quantité de lixiviat qui est plus ou moins importante selon le tonnage que l'usine dessert, et il y a présentement au Québec l'existence de projets mécaniques qui existent en Chine et qu'on peut traiter les boues, à savoir jusqu'à les fumiers, même le purin de porc, monsieur le Président.

2275 À savoir que le lixiviat est traitable et qu'on pourrait même, à la force des choses, utiliser cet extracteur-là au bout d'un LET, l'implanter avec un LET. Mais ici n'est pas le cas, n'est pas l'objectif de la population, des personnes que je représente aussi. Notre but, c'est de valoriser cette matière-là qui crée de l'emploi et à la fois qui crée de l'énergie, monsieur le Président.

2280 Alors pourquoi un incinérateur au lieu d'un LET? Bien, regardez, tout ce qu'on fait avec le LET, c'est les argents qui sont enfouis là, c'est mort. Comme je vous le disais dans mon mémoire, c'est enfoui. L'argent est enfoui avec des produits qui restent morts, et on se retrouve avec des problèmes énoncés dans les différents mémoires que vous avez entendus et dans mon mémoire aussi.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, vous avez mentionné que la Régie est allée, quelqu'un de la Régie est allé en Europe visiter un incinérateur, est-ce que j'ai mal compris?

2290 **PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:**

Oui, ce serait ça, monsieur le Président. S'il y a quelqu'un qui...

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Est-ce que ça s'est fait? C'est ça que je veux savoir.

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

Bien, disons que je me suis pas informé si ça s'était fait, mais ils ont affirmé qu'ils avaient été voir et qu'ils n'étaient pas pour ça, vu le coût énorme.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parfait. Non, c'est juste ça, parce que je voulais être certain que j'avais bien compris là-dessus.

2305

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

OK.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, dans votre mémoire, vous faites mention d'odeurs provenant du LET, etc. À combien de distance votre chalet est-il installé?

2315

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

Moi, le chalet est installé environ à quatre kilomètres et demi (4 ½ km).

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes à proximité de la ferme porcine?

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

2325

Je suis pas très loin, non. Et moi, je suis situé dans les basses terres, monsieur le Président.

2330

Les odeurs qui viennent de la ferme porcine et qui vont venir du LET demeurent dans les basses terres, et la preuve que c'est incommodant, j'ai été obligé de reprendre trois (3) brassées de linge qui sentaient l'odeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

Parce que vous êtes à quelle distance de la ferme, peut-être quoi, cinq cents mètres (500 m), six cents mètres (600 m), sept cent mètres (700 m)?

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

Non, disons un kilomètre (1 km), un kilomètre et demi (1 ½ km) environ.

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

Et le LET est à quatre point cinq (4,5 km)?

2345

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

Environ, quatre (4 km) à quatre point cinq kilomètres (4,5 km), oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350

Parfait, je vous remercie beaucoup.

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

2355

Merci monsieur le Président.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais demander à monsieur Maurice Chrétien de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc s'il vous plaît.

2365

Bonsoir monsieur Chrétien.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2370

Bonsoir. Mon intervention sera pas très longue, monsieur le Président.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e par., 2^e ligne, "... monsieur Moreau a mentionné.")

2375

J'ai d'ailleurs vérifié dans l'étude d'impact.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "Ce nombre de camions...")

2380 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, fin, "... ou de l'électricité.")**

C'est le fameux incinérateur qu'on parlait tantôt.

2385 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, "Monsieur le Président...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3 premier paragraphe, fin, "... pour des années à venir.")

D'ailleurs, j'ai remis le dossier en question à une personne qui représente la Commission.

2390

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, "Lors de la première partie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

2395 J'ai terminé, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 Merci monsieur Chrétien. Tantôt, vous avez mentionné un passage de vingt-quatre (24) camions au lieu de douze (12) camions, c'est vingt-quatre (24) camions, en fait c'est douze (12) camions additionnels, comparativement à ce que le promoteur dit.

Ces camions-là proviendraient d'où exactement?

2405 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

C'est des camions de vidanges autrement dit, de déchets.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Donc c'est vingt-quatre (24) camions de déchets par jour?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2415 Oui, ce qui est marqué dans l'étude d'impact. C'est pas vingt-quatre (24) passages, c'est marqué vingt-quatre (24) camions par jour. Ça provient des trente-quatre (34) municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

D'accord. À combien de passages additionnels par jour évaluez-vous le transport par les industries, par les récupérateurs, par les entrepreneurs et par le transport du matériel granulaire?

2425

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Je pourrais pas dire, franchement, c'est difficile à quantifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2430

Dans le passé, vous indiquez qu'il y a eu deux (2) décès sur la route Massé, à quel endroit exactement?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2435

C'est dans le village justement, dans la fameuse place cahoteuse. D'ailleurs il y a sûrement un participant qui va venir faire la présentation de cette chose-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

En quelle année ça a eu lieu, ça?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2445

Je le sais pas, monsieur le Président. C'est des informations que j'ai eues, puis vous allez avoir plus de détails tantôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

OK. Selon vous, quelles pourraient être les améliorations qu'il y aurait à apporter sur la route Massé, tant au niveau de la vitesse, au niveau de la sécurité, au niveau des points morts que vous précisez dans votre mémoire?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2455

Les points morts, ce serait difficilement réparable ou modifié. Il faudrait absolument faire une voie de contournement ou emprunter une route complètement différente.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

OK. Bon, vous nous avez aussi dit dans votre mémoire d'utiliser possiblement la route des Paradis. Ça appartient à qui, cette route-là?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2465

Ça fait partie justement de la Régie de La Matapédia.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

En fait, la route des Paradis, ça appartient...

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2475

C'est sur le territoire de Saint-Moïse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

C'est de responsabilité municipale, bon. C'est Saint-Moïse qui aurait à défrayer l'entretien, etc., etc., c'est ça?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2485

C'est probable, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

Est-ce que vous pourriez nous décrire l'état de la route des Paradis, c'est-à-dire en termes de structure, en termes de chaussée, en termes de nombre de résidences qui sont installées sur cette route-là?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2495

Il y a pratiquement pas de résidences, seulement des chalets en moyenne, il y a pas beaucoup de chalets non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est une route qui est sécuritaire?

2500 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

C'est une route de gravier qui pourrait être modifiée éventuellement, là.

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Vous avez parlé de votre projet d'incinérateur, vous dites que vous avez donné l'information, probablement à une des analystes, mais vous comprendrez que ce n'est pas à la Commission d'aller chercher cette information auprès du promoteur de cet incinérateur-là.

2510 Donc si le promoteur veut se faire connaître, c'est à lui de communiquer directement avec la Commission et de faire part de son projet.

2515 Mais vous comprendrez que ce n'est pas à la Commission d'aller chercher cette information-là, parce qu'on est là, nous, pour regarder un projet qui s'appelle "Lieu d'enfouissement technique à La Rédemption".

Vous pourrez toujours faire part de ce commentaire à ce promoteur.

2520 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

Je pense que vous allez avoir des nouvelles bientôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 D'accord. Vous mentionnez que lors d'une rencontre avec le conseil municipal, votre conseil municipal et la Régie, celle-ci a refusé d'accepter de prendre un autre chemin, bon, quelles sont les raisons qui les ont incités à continuer à vouloir utiliser la route Massé?

2530 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

C'est simplement une question de coûts, j'imagine, parce que c'est la réponse que j'ai eue. Les coûts additionnels par rapport au chemin, là.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que c'est les Transports qui absorbent les coûts, c'est ça?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2540 C'est surtout peut-être l'état de la route, j'imagine qu'il faudrait la refaire un peu, là, l'élargir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Et ça pourrait coûter combien?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2550 Ah, j'ai aucune idée, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Et cette route-là passe à l'arrière de votre municipalité, elle passe pas dans votre municipalité. Donc dans la municipalité de Saint-Moïse et ensuite...

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2560 Elle tombe à La Rédemption dans le rang 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Donc il y aurait à ce moment-là deux (2) municipalités qui auraient à assumer ces coûts supplémentaires là, donc la Municipalité de La Rédemption puis la Municipalité de Saint-Moïse?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2570 D'ailleurs Saint-Moïse va en profiter aussi, eux autres aussi ont des résiduels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Oui, moi, j'aimerais savoir la circulation qu'il peut y avoir sur ce rang-là?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2580 Il y en a pas beaucoup dans le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Donc pensez-vous...

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Ça pourrait libérer.

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais croyez-vous que c'est logique de dépenser peut-être deux millions (2 M\$) ou trois millions (3 M\$) pour refaire cette route-là pour faire passer, parce que si vous êtes prêts à assumer, en fait quand je parle de vous êtes prêts, je parle de l'ensemble des contribuables des deux (2) MRC, si tout le monde me dit, tous et chacun disent à la Commission qu'ils sont prêts à assumer ces coûts-là, c'est une avenue qui pourrait être envisageable.

2595 Mais vous comprendrez que la Commission ne peut pas finalement regarder cet aspect-là, parce que ça ne fait pas partie de notre mandat. On ne peut pas proposer une alternative lorsque cette alternative-là n'a pas été examinée en audience publique, parce qu'il y a d'autres résidents qui peuvent être impactés mais qui ne sont pas ici ce soir.

2600 Si on passe sur la route des Paradis, ces gens-là vont être impactés et donc, à ce moment-là, ils sont pas ici, on les entend pas.

Donc on ne peut pas, vous comprendrez qu'on ne peut pas proposer, monsieur Chrétien...

2605 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

C'est quand même une minorité, monsieur le Président. C'est quand même, par rapport au village de Sainte-Jeanne, c'est quand même une minorité.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, une minorité a le droit aussi à se faire entendre, a le droit d'être consultée comme vous, vous avez le droit d'être consultés.

2615 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

Mais c'est quand même une proposition que je dis verbalement, là, mais il y a sûrement une autre avenue, là, soit une voie de contournement, là, moins dispendieuse.

2620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie monsieur Chrétien.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2625 OK, merci.

SIMON CHASSÉ

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Simon Chassé s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Chassé.

2635

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Bonjour monsieur le Président.

2640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2645

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, fin, "...pendant tout ce temps.")

2650

Je suis déçu de notre Conseil municipal de La Rédemption qui ne s'est pas informé un peu plus avant de donner leur consentement aux MRC.

De plus, ne pas avoir inscrit aux procès-verbaux de l'assemblée municipale la pétition remise par André Fournier et Ghislain Chamberland.

2655

Pour revenir au trois cent cinquante mille piastres (350 000 \$) qui s'avait négocié en se basant sur une certaine évaluation faite par le ministère des Transports du Québec! Aux dernières nouvelles, le ministère des Transports du Québec n'aurait jamais fait d'étude sur les coûts de la réfection du rang 8, il y a six (6) ou sept (7) ans.

2660

Pour ce qui est des ordures qui seront jetées dans la nature avant d'arriver au site, c'est encore nous qui devons payer la facture. Je suis certain que plusieurs petits dépotoirs clandestins se formeront le long du Portage, de Sainte-Angèle jusqu'à La Rédemption.

2665

Pour ce qui est des goélands, je n'ai pas confiance aux techniques d'effarouchement du promoteur. Et la toile qu'il déroulera le soir sera enlevée le matin à l'arrivée des goélands et les oiseaux repartiront le soir pour revenir de plus belle le lendemain à l'ouverture.

2670

Et dans l'étude d'impact, on mentionne qu'il n'y a jamais eu de décès sur la route Massé. Eh bien, je sais qu'il y en a eu au moins trois (3) morts et quelques accidents. Je doute

que notre conseil a agi selon les règles de l'art et avec transparence en ne tenant pas compte de la pétition.

2675 Je considère que ce projet est un acte de terrorisme impardonnable envers les êtres vivant aux alentours et ceux vivant dans la rivière, et ce, approuvé par notre conseil municipal.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, "Quand les arbres...")

2680 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Merci monsieur Chassé. Tantôt, en fait au début de votre mémoire, vous avez mentionné que lorsque le projet a été mis en branle, bon, la Régie, en fait les deux (2) MRC avaient promis l'accès gratuit au LET. Ensuite de ça, c'était effectivement la gratuité, en fait la réfection du rang 8 et l'entretien du rang 8 par la Régie.

Où avez-vous pris ça?

2690 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

2695 J'ai remis le document à madame en arrière. C'est des vieilles nouvelles de 2005 de Radio-Canada qui était ici quand il y a eu une séance d'information, puis c'est eux autres qui ont écrit ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça vient de Radio-Canada, puis ça avait été pris à la soirée, d'accord.

2700 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Oui. C'est à la petite madame en arrière que j'ai donné les documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Vous les avez donnés à madame Gélinas, c'est ça?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2710 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Parfait. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous avez une certaine crainte relativement au passage des vingt-quatre (24) camions dans la municipalité, au niveau de la sécurité?

2720 Est-ce que vous avez des solutions à ça? De quelle façon on pourrait apporter des solutions, pas des solutions, mais des restrictions un petit peu face – bon, est-ce que le fait de réduire la limite de vitesse, est-ce que ça pourrait être un incitatif qui pourrait aider à la sécurité?

Est-ce que vous avez des idées là-dessus?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2725 Monsieur le Président, avec trois cent cinquante mille piastres (350 000 \$), je crois pas qu'ils soient bons pour faire des trottoirs, puis faire quelque chose qui a de l'allure, avec trois cent cinquante mille piastres (350 000 \$).

2730 Puis ici, dans notre village, ça fait quarante (40) ans que le monde passe à cent quatre-vingts kilomètres (180 km/h) dans le village, ça fait que...

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Combien?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2740 Au boutte! Au boutte! Ça fait que je crois pas que ça change beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 Donc si ça passe à cette vitesse-là dans le village, est-ce que ce sont des résidents du village?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2750 Oui, ça arrive souvent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon bien, c'est à eux autres à se discipliner, n'est-ce pas!

2755 Tantôt, vous avez parlé que vous étiez au courant des décès sur la route Massé, est-ce que vous pourriez m'en parler s'il vous plaît?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2760 Oui. Quand j'étais jeune, j'avais un petit bicycle à gaz, puis on roulait dans une route qui sort à la route Massé. Puis mon bicycle était plus fort que celui-là de mon petit chum, puis je l'ai dépassé, il m'a redépassé, puis moi, quand j'ai arrêté à mon stop, lui en a profité pour prendre de l'avance. Là, il a arrivé, il a sorti à la route Massé sans faire de stop, puis il s'est fait frapper, puis il est décédé.

2765 Puis il y en a un autre. Ça, c'est un petit Pouliot qui est mort, puis voilà pas longtemps, il y a un petit Canuel qui s'est tué dans la côte à Chamberland, la grande côte pour s'en aller.

2770 Puis voilà à peu près une dizaine d'années, il y a un monsieur Brillant qui s'est fait frapper ici dans la route Massé itou. Il y en a trois (3) à ma connaissance, peut-être qu'il y en a peut-être plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Mais ça fait quoi, plus que dix (10) ans?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2780 Oui, environ une dizaine d'années. Puis le dernier, ça fait à peu près deux (2) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

À quel endroit exactement sur la route Massé?

2785 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

La grosse côte. Le dernier, c'est la grosse côte en descendant vers Sainte-Jeanne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 OK, d'accord. Maintenant, tantôt vous avez mentionné à la toute fin de votre mémoire que c'était insensé d'importer des milliers de tonnes d'ordures vers le LET.

2795 Qu'est-ce que vous proposez? Est-ce que c'est chacun dans son site dans chaque village?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

2800 Bien, moi, j'avais parlé avec du monde qui avait proposé un incinérateur, qui disait que
ça polluerait pas, puis ça faisait virer une turbine, puis ça rapporterait beaucoup en énergie.
Puis ils disaient que c'était moins polluant.

2805 Puis je vois pas pourquoi, quand on pourrait aller porter ailleurs, une place qu'ils sont
déjà accoutumés avec les poubelles, qu'on s'embarrasserait de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Parfait, je vous remercie beaucoup monsieur Chassé!

2810 On va prendre une petite pause d'environ dix (10) minutes et on vous revient après,
merci.

2815

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
MRC LA MITIS**

2820

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander à la MRC de La Mitis de bien vouloir se présenter à l'avant.

2825

Vous êtes bien monsieur Jean-Clément Ouellet?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

Je me présente: Jean-Clément Ouellet, préfet de la MRC de La Mitis.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

2835

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

Monsieur le Commissaire, membres du BAPE, population de La Rédemption et des environs!

2840

LECTURE DU MÉMOIRE

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Merci monsieur Ouellet. Un peu plus tôt, il y a un intervenant qui a mentionné que quelqu'un de la Régie s'était rendu en Europe pour aller visiter une usine, est-ce que vous pourriez m'en parler un petit peu plus de ça?

2850

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

Moi, je siège pas sur la Régie. Je suis préfet de La Mitis, mais je siège pas sur la Régie. Je pourrais pas vous informer là-dessus. Je l'ai appris ce soir qu'il y avait potentiellement eu un voyage en Europe pour aller à des informations concernant l'incinérateur.

2855

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Maintenant, vous parlez dans votre mémoire d'écocentre pour les matériaux secs, est-ce que c'est celui qui est initialement prévu au PGMR ou bien donc si c'est un écocentre additionnel qui serait installé au LET?

2860

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

C'est un écocentre qui serait installé au LET de La Rédemption.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à ce moment-là, on parle de deux (2) écocentres?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

2870

Présentement, dans la MRC de La Mitis, on n'a pas d'écocentre pour les matériaux secs; on veut en implanter un au site de La Rédemption, pour la bonne et simple raison que souvent, quand on reçoit des matériaux, il y a un pourcentage de ces matériaux-là qui doivent être transbordés dans un LET.

2875

Ça fait que pour diminuer les coûts d'opération, on l'installe sur le même endroit, pour se servir des mêmes infrastructures, exemple la balance et les surplus de matériaux qui ne sont pas acceptables dans un LET qui seraient acheminés directement dans le site.

2880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en tout et partout, dans votre MRC, ça va être strictement un écocentre?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

2885

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890

Parfait. Combien de municipalités de la MRC vont avoir leur propre site de compostage communautaire?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

2895

Présentement, on est à le publiciser. Dans notre municipalité, on compte l'implanter au printemps.

2900

C'est sûr que c'est volontaire, on peut pas l'imposer à personne, mais notre intention, c'est de sensibiliser la population pour que chacune des municipalités et des citoyens se conscientisent au niveau de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Est-ce qu'il y a des municipalités qui se sont montrées intéressées à l'heure actuelle de procéder à cet aspect-là de compostage communautaire?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

2910 Présentement, il y a quelques municipalités qui sont intéressées à l'implanter chez eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez nous les nommer?

2915 **PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:**

La municipalité que je représente, Saint-Gabriel, Sainte-Angèle, puis il y a Les Hauteurs.

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Je vais en profiter, vu que votre consultant est là, j'ai une petite question pour lui s'il pouvait s'avancer s'il vous plaît, monsieur Bergeron, vous asseoir à la table.

2925 Monsieur Bergeron, juste une question. Vous nous avez fait parvenir dans le DA10, bon, certaines réponses aux questions de la Commission, entre autres notamment à l'égard des chalets où il était question de bruit, du climat sonore à l'égard des chalets.

2930 Est-ce que le Leq qui est indiqué là, c'est un Leq douze (12) heures ou un Leq une (1) heure?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2935 À brûle-pourpoint comme ça, je suis pas en mesure de vous répondre, monsieur le Président. Il faudrait que je revérifie, parce que c'est un document qui a été déposé, je pense, vers le 17 septembre.

2940 Donc je devrais vérifier à l'égard du tableau, à quelle référence on faisait exactement, pour transmettre l'information au plus tard peut-être demain à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, je vous remercie, monsieur Bergeron.

2945 **PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:**

J'aimerais apporter un commentaire supplémentaire concernant le barrage du lac Mitis. Le lac Mitis, c'est un lac qui est en amont de la rivière Mitis, un lac de vingt et un kilomètres (21 km).

2950

Présentement, à cause que le barrage est désuet, le ministère de l'Environnement maintient le lac deux mètres (2 m) en bas de son niveau habituel. Présentement, la MRC de La Mitis, on est en discussion avec les différents ministères concernés pour la réfection du barrage, même d'avoir un barrage neuf, ce qui nous permettrait d'accumuler des eaux pendant les périodes de pluie ou de fonte des neiges qu'on pourrait utiliser pendant les périodes sèches d'été pour maintenir le niveau de la rivière plus acceptable qu'on connaît présentement.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Tantôt, monsieur le maire de Sainte-Jeanne-d'Arc parlait de la possibilité de passer par la route des Paradis.

Est-ce que cet aspect-là a déjà été discuté au niveau de la MRC de La Mitis?

2965 **PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:**

Pas vraiment. La route qui est retenue, c'est la route publique numérotée, parce qu'elle est entretenue par le ministère des Transports. Il y a pas de municipalité qui est intéressée à assumer l'entretien puis la réfection de routes secondaires.

2970

Les routes qui ont été ciblées, c'est des routes numérotées parce qu'elles sont entretenues par le ministère, les routes publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

Et au niveau de la sécurité sur la route Massé, est-ce qu'il y aurait des éléments qui pourraient bonifier la sécurité?

PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:

2980

Possiblement, mais je suis pas en mesure, je suis pas professionnel à ce niveau-là pour vous énumérer des choses précises ce soir qui pourraient améliorer la circulation au niveau du rang 8.

2985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible pour vous de déposer l'information sur les modifications que vous souhaitez apporter au barrage du lac Mitis?

2990 **PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:**

Oui.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc vous allez faire parvenir ça à madame Gélinas à la Commission. Vous pouvez peut-être voir avec madame Gélinas tantôt, elle va vous donner sa carte pour que vous puissiez transmettre l'information le plus rapidement possible.

3000 **PAR M. JEAN-CLÉMENT OUELLET:**

Parfait, je vous remercie.

3005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est moi qui vous remercie, messieurs.

3010

LOUIS DRAINVILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour moi, monsieur Drainville savait que c'était lui que j'étais pour demander!

3015 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Je m'étais informé auparavant.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Drainville. Pour les fins de la sténotypie, veuillez vous identifier s'il vous plaît.

3025 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Louis Drainville, agronome et biologiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030 On vous écoute, monsieur Drainville.

PAR M. LOUIS DRAINVILLE:

3035 Alors monsieur le Président, je vous présente mon mémoire; mon mémoire est intitulé "La rédemption de nos déchets".

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e par., "Près de 100 % de l'énergie organique...")

3040 Justement, il y a une présentation, il y a une image de la photosynthèse, la respiration cellulaire qui sont à la base du mémoire que je dépose.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e par., "Près de 100 % de l'énergie organique...")

3045 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, 12^e ligne, "... de végétaux annuellement.)**

3050 Je tiendrais à préciser ici, je rajouterai que suite à une de mes questions qui a été posée au BAPE, le BAPE l'a retournée au promoteur, et le promoteur évalue qu'annuellement, il pourrait y avoir un relâchement entre zéro (0 kg) et quinze kilogrammes (15 kg) de phosphore dans la rivière Mitis à tous les ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 12^e ligne, "Y aura-t-il accroissement...")

3055 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier par., avant-dernière ligne, "... en Haute-Gaspésie.")**

Et monsieur le préfet a mentionné déjà trois (3) municipalités dans la région.

3060 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier par., avant-dernière ligne, "Pourquoi pas les nôtres...")**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

3065 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Drainville. Quelques petites questions!

3070 Tantôt, vous avez fait état qu'il y avait eu une réponse du promoteur relativement à une question que vous aviez adressée à la Commission et que la Commission a adressée au promoteur. Est-ce que vous avez encore des inquiétudes face à cette réponse du promoteur?

PAR M. LOUIS DRAINVILLE:

3075 Bien incidemment, du fait que la réponse du promoteur situait la production de phosphore ou l'écoulement du lixiviat traité à l'intérieur de la rivière entre zéro (0 kg) et quinze kilogrammes (15 kg) de phosphore m'inquiète beaucoup.

3080 Surtout par le fait que ce phosphore-là va être, à toutes fins pratiques, disponible pour la croissance des végétaux et se retrouver sur une base de phytoplancton et dans la chaîne alimentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Est-ce que vous pourriez nous parler un peu plus de vos coopératives municipales de gestion?

PAR M. LOUIS DRAINVILLE:

3090 Bien, je suis heureux d'avoir entendu le préfet précédemment, dans la mesure où il incite les gens collectivement à gérer les déchets sur une base organique, de façon à réaliser, je crois comprendre c'est soit des terreaux ou des composts pour les utilisations domestiques ou encore l'utilisation commerciale. C'est essentiellement la base.

3095 En Haute-Gaspésie, il y a la Coop du Cap qui est en train de structurer ce projet-là qui est à La Martre et de même qu'à Mont-Louis, il y a les fondations présentement d'une coopérative qui est en train de se mettre au monde, compte tenu qu'eux vont faire face au mur en 2009.

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est strictement au niveau des matières putrescibles, c'est ça, quand je parle de matières putrescibles, les résidus de table, etc.?

3105 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

La base est effectivement les résidus de table, sans nécessairement mettre de côté le potentiel de valorisation des autres résidus.

3110

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, parfait, merci. Je vous remercie monsieur Drainville.

3115 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Ça fait plaisir.

3120

ANDRÉ FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3125

Monsieur André Fournier s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3130

Bonsoir monsieur le Président.

LECTURE DU MÉMOIRE

3135

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

J'ai des photos aussi pour bien illustrer...

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

Vous pouvez les commenter, monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3145

Oui, si vous avez des questions sur l'emplacement, le site des chalets, puis tout ça, c'est des photos aériennes, je pense que ça représente très bien l'emplacement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Et les chalets sont situés à quel endroit exactement?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3155 Ici, on a le rang 8. On a la rivière Rouge qui tourne ici, la rivière Mitis qui descend
comme ça. Le site est ici.

Les chalets, il y a le chalet à monsieur Chamberland qui est situé dans la courbe ici.

Un petit peu plus au sud, on a peut-être une quinzaine de chalets dans ce secteur-là.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un autre point de vue!

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3165

Le visuel, ça, c'est une de mes propriétés ici. J'ai le visuel à partir d'ici jusqu'à environ
là, sur le LET.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

Votre propriété, c'est quel lot, monsieur Fournier?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3175

Je crois que c'est le 40. 37! 37, c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

37?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Oui, c'est le troisième lot...

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes de l'autre côté de la rivière, plus vers Saint-Charles?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3190

Oui, à l'est, c'est ça. C'est voisin de monsieur Chamberland.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195 D'accord.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3200 À l'ouest de la rivière, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'ouest de la rivière.

3205 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

J'ai dit à l'est?

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Oui.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3215 Je m'en excuse, à l'ouest!

C'est mon visuel personnel, moi, je me promène au-dessus de ça.

3220 C'est le lieu où le site, le supposé site devrait se faire. Il y a des puits qui ont été creusés. Il y en a un là, puis il y en a soit ici ou je sais pas de quel côté du chemin, là, je crois qu'il y en a quatre (4).

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 C'est des puits des chalets, ça?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3230 Non, c'est des puits pour les sols, je crois. C'est le promoteur qui a fait ça, je sais pas trop, pour les couches de sol, de roc...

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 OK, en fait c'est du carottage qu'il a fait faire par un laboratoire...

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Aucune idée.

3240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... pour voir quel type de sol était là-dedans, OK, d'accord.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3245

Ici, on voit l'embouchure de la rivière Rouge. Ici, c'est une digue, je crois, je pense que les messieurs de la ZEC de la rivière Mitis pourraient le dire, je crois que c'est une digue qui a été installée là il y a trois (3) ans pour créer une fosse, une fosse à saumon. C'est pas loin, ça, du site, c'est à moins d'un kilomètre (1 km).

3250

C'est ça, les chalets sont ici. La plupart des chalets sont ici. Le site va être un petit peu plus à gauche et en bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

Selon vous, monsieur Fournier, quels seraient les impacts de l'implantation d'un LET?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3260

De la pollution. C'est la pollution.

C'est mon point de vue visuel à moi. Moi, je me promène à chaque fois que je peux, je me promène dans les airs, c'est mon secteur avec ma bebelles, je m'amuse dans ce coin-là.

3265

Aujourd'hui je vois ça, demain, je vais voir une dompe tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

Je voudrais pas insister, là, mais c'est quoi votre bebelles?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

C'est un paramoteur.

3275

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, c'est plus clair un peu!

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3280

Monsieur le Président, je me pose la question s'il y a eu une étude de vents, l'effet des vents sur un tel site, les sacs à poubelle puis tout ça. Ici, c'est pas des collines qu'on a, c'est des montagnes. Il y a beaucoup de turbulence, il y a beaucoup de rouleaux. On a deux (2) cours d'eau.

3285

Je sais pas s'il y a eu une étude de faite là-dessus, parce que sûrement les sacs vont se ramasser, plein de cochonneries vont se ramasser dans la rivière, dans le bois, un peu partout.

3290

J'ai survolé celui de Rimouski au printemps, c'est pas beau, c'est pas beau. Il y en a partout. Puis à Rimouski, c'est assez planche, pas trop de turbulence.

On voit le village de La Rédemption qui est ici, le rang 8, le site projeté est là, à deux point sept kilomètres (2,7 km) à l'ouest de chez nous. J'aime pas ça!

3295

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, votre question de tantôt relativement s'il y a eu une étude, lorsque nous aurons terminé ce soir, vous pourriez aller voir madame Durand, puis elle va vous donner toute l'information à savoir quelle étude.

3300

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Concernant les vents?

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3310

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Ah, merci.

3315

C'est encore une partie du site. On a le rang 8, le pont de la rivière Mitis qui est ici, puis c'est juste pour bien situer, le site devrait se faire là. La rivière Rouge est à quelques mètres.

La dernière, c'est le rang 8 tout simplement. Le site est un petit peu plus à l'ouest en bas. C'est tout.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous remercie monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Ça a été un plaisir.

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Dionne!

3330

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Je me pose une question! Monsieur démontre très bien avec des photos aériennes que les sites ont de l'air à être déjà bûchés?

3335

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Ça a été bûché il y a quelques années et ça a été aménagé, ça a été planté présentement en épinettes.

3340

PAR M. CLAUDE DIONNE:

OK, d'accord.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3345

Ça a été bûché, ça fait à peu près quatre (4) ans.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3350

En prévision de ou un hasard?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Ça me surprendrait pas.

3355

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Merci.

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

3365

GRATIENNE LÉVESQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander à madame Gratienne Lévesque s'il vous plaît.

3370

Bonjour madame Lévesque.

PAR Mme GRATIENNE LÉVESQUE:

3375

Bonsoir monsieur le Président. Mon intervention sera pas tellement longue.

J'étais une des requérantes pour avoir la chance d'avoir des audiences et je vous en remercie. Ça nous a donné l'occasion d'avoir une écoute, de poser des questions, puis de dire ce qu'on en pense de ce projet-là, parce qu'on n'a pas eu l'occasion d'avoir, d'être – je m'excuse, un petit peu de nervosité!

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

Prenez votre temps, madame.

3385

PAR Mme GRATIENNE LÉVESQUE:

D'être consultés. On a été informés, mais vraiment consultés, non, ça n'a pas été le cas.

3390

Nous sommes, mon mari et moi, Jean-Baptiste Pruneau, nous sommes des agriculteurs retraités, on réside dans le rang 7 et 8 de La Rédemption, nous sommes des parents et des grands-parents de jeunes qui ont choisi de résider dans notre belle paroisse. Elle est une oasis de paix, de splendeur de la nature avec sa montagne, on vient d'en avoir les preuves, ses lacs, une rivière à saumon et une tranquillité recherchée par bon nombre de citoyens.

3395

Nous désirons vous soumettre les raisons pour lesquelles nous sommes en désaccord avec le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement dans notre municipalité, lequel affectera notre environnement et notre qualité de vie.

3400

Premièrement, le village est sans trottoir pour piétons. Une forte augmentation de trafic lourd sur une route très endommagée, je parle ici surtout du rang 8, et sans les fondations nécessaires pour supporter ce trafic-là.

3405

Ensuite, comme un des paroissiens a dit tout à l'heure, à l'entrée, surtout à l'entrée du rang 8 pour environ un point cinq (1,5 km) à deux kilomètres (2 km), l'hiver, quand il vente sud,

c'est vraiment pas beau. Ça empêche les gens d'aller travailler, parce qu'il fait tempête. Puis c'est difficile à entretenir. Souvent, il y a une trace, puis il faut que la charrue soit là souvent.

3410 Si elle est souvent dans le rang 8 comme ça, ça va être au détriment des autres rangs pour entretenir encore mieux que ce qu'on a aujourd'hui!

Elle est très dangereuse, c'est très dangereux l'hiver de circuler quand il fait tempête.

3415 Ensuite, le fond de la route du rang 8 est glacé presque de l'automne jusqu'au printemps, sauf quand il y a des bonnes périodes de chaleur. Je le sais, on se promène là-dessus, puis l'auto est toujours – il y a une bonne épaisseur de glace, il va falloir que ce soit amélioré certain si le site se fait à l'autre bout du rang.

3420 Ensuite, il y a une dizaine, même on vient d'entendre plus qu'une dizaine de résidences secondaires qui sont situées près du site d'enfouissement. Il va y avoir de la pollution de l'air par les biogaz émis, risques de détérioration de la rivière à saumon où sera rejeté le lixiviat.

3425 Nous considérons ce projet non profitable pour notre communauté, à cause des risques d'accidents trop élevés, surtout en hiver; trop faibles, surtout trop faibles compensations prévues pour réparer la route puis son entretien annuel.

3430 Je sais pas compter beaucoup, mais le montant qu'ils donnent, il me semble qu'on serait capable de se payer un camion pour aller à l'extérieur avec ce que ça va coûter à l'avenir pour l'entretien de cette route-là. Ça va coûter beaucoup plus cher que ça.

Ensuite, c'est un gros projet aussi avec une très faible création d'emplois. Il me semble qu'il y aurait des meilleures façons de rentabiliser les dollars investis dans ce projet-là.

3435 Selon nous, il doit exister d'autres solutions plus écologiques, moins coûteuses, et dommageables pour cette belle qualité de vie laissée en héritage par nos parents pionniers et que nous désirons transmettre aux enfants de notre paroisse avec le moins de risque possible pour leur sécurité future.

3440 Mon mari étant amateur de pêche, de chasse, et pour les raisons énumérées précédemment, nous demandons l'abolition de ce projet qui sera en vigueur pour vingt-cinq (25) ans et plus en opération, mais avec la responsabilité de la municipalité de son suivi et les risques et les coûts que cela occasionnerait.

3445 Ensuite, encore une fois je vous remercie de votre bonne écoute, puis d'avoir eu l'occasion de s'exprimer. Ça a été un gros point dans ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Merci madame Lévesque. Je vais avoir peut-être une question pour vous.

Est-ce que vous avez des suggestions à faire à la Commission relativement de quelle façon on pourrait améliorer la sécurité sur le rang 8 et possiblement aussi sur la route Massé?

3455 **PAR Mme GRATIENNE LÉVESQUE:**

Il y a la question de la vitesse. Ça, c'est sûr qu'il y a des responsabilités municipales, il y a des responsabilités personnelles aussi. Si on se contrôle pas sur la vitesse, c'est difficile de demander aux autres de se contrôler.

3460

Puis en plus, dans le rang 8, pour améliorer, je sais pas si vous êtes passé dans le rang 8, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

Certainement.

PAR Mme GRATIENNE LÉVESQUE:

3470 Bon, en tout cas! Nos voitures, nous autres on passe à l'année là-dedans, c'est vraiment pas un cadeau, puis je pense pas que ça s'améliorerait avec du transport lourd supplémentaire qui va s'ajouter à ça.

3475

Puis l'hiver, c'est la nature, qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse, avec le vent puis les tempêtes! Moi, j'aime autant être à ma retraite qu'être obligée de voyager l'hiver dans les chemins comme on a là pour aller travailler par obligation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480

D'accord. Je vous remercie beaucoup, madame Lévesque.

PAR Mme GRATIENNE LÉVESQUE:

3485

Merci monsieur.

3490

MAURICE OUELLET

PAR LE PRÉSIDENT:

3495 Maintenant, il y a un dernier intervenant, c'est monsieur Maurice Ouellet.

 En fait, ceux qui voulaient intervenir, il fallait s'inscrire auprès de monsieur Jean-Sébastien Fillion à l'arrière, puis on n'a pas eu d'autres inscriptions que monsieur Ouellet.

3500 **PAR M. MAURICE OUELLET:**

 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 Oui, bonsoir monsieur Ouellet.

PAR M. MAURICE OUELLET:

3510 Mon nom, c'est Maurice Ouellet. Je m'excuse en partant, parce que ça va ressembler un petit peu à qu'est-ce que monsieur Chrétien a lu tantôt, mais c'est par pure coïncidence. On savait pas ce qu'on s'était écrit l'un et l'autre, ça fait que je vais lire quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

3515 Allez-y.

PAR M. MAURICE OUELLET:

3520 Monsieur le Président, je me présente: Maurice Ouellet, président du Comité sportif et culturel de Sainte-Jeanne-d'Arc, résident de l'endroit, père de trois (3) enfants.

 Aujourd'hui, je suis le porte-parole de tous les parents et citoyens inquiets pour la sécurité de notre municipalité. À l'audience publique tenue le 6 septembre 2007, il a été
3525 question de la sécurité dans notre village.

 Le représentant du ministère des Transports nous a fait part qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir puisque la route qui longe le village, c'est-à-dire la route Massé, la Principale, est en ligne droite et sans danger. C'est faux, monsieur le Président.

3530 Oui, en ligne droite, mais avec deux (2) côtes et donc deux (2) points morts au centre du village. De plus, au début de la route Massé, ce qui veut dire du coin Saint-Jean, il y a quatre

(4) résidences de chaque côté; de ces résidences, il y a deux (2) courbes très prononcées. Croyez-moi, c'est déjà tout un exploit de sortir des cours avec le trafic déjà établi.

3535

La vitesse est de cinquante kilomètres-heure (50 km/h) au centre du village. Elle n'est même pas respectée par les automobilistes ainsi que par un grand nombre de camions lourds, camions de bois, camions de chaux et plusieurs autres.

3540

Je dois vous faire part qu'il y a une zone scolaire.

Le ministère nous assure que c'est une route sans danger et en ligne droite. Pourtant, il y a eu décès et un grand nombre d'accidents. Je peux en témoigner, restant dans un fameux point mort où mon frère a perdu la vie il y a quelques années. Je dirais même plusieurs années.

3545

Est-ce que quelqu'un a pensé à nos enfants, au danger auquel nous les exposons à chaque jour et en plus, on voudrait leur ajouter une soixantaine de camions par semaine et probablement plus encore, parce que personne nous transmet les données exactes malheureusement. Mais quoi qu'il en soit, le danger sera présent.

3550

Pouvez-vous comprendre la peur qui nous habite? En tant que parents et citoyens, nous sommes venus vivre ici à Sainte-Jeanne-d'Arc, croyant qu'il serait paisible d'y habiter et que nos enfants seraient en sécurité. Un bon jour, on nous apprend que tant de camions viendraient s'ajouter au reste du trafic, pourtant notre choix n'était pas de vivre sur la 132 ou toute autre route où il y a beaucoup de circulation, mais plutôt dans un environnement calme et sécuritaire où il faut bon vivre.

3555

Je pense que le promoteur du projet et la MRC se doivent de respecter notre choix de vie. Croyez-vous que les municipalités les plus loin desservies par le LET de La Rédemption qui auront plus d'un voyage de camion d'ordures ménagères à faire par jour vont prendre le temps de respecter la limite de cinquante kilomètres-heure (50 km/h) dans le village? Je ne le crois pas, monsieur le Président. Imaginez-vous, ça va être une course contre la montre pour lui et pour tous les camions d'ordures ménagères, afin de terminer le plus tôt possible. C'est une réalité.

3560

3565

Si un camion manque de freins, tout est possible en descendant vers le village. Quelle zone de dégagement a-t-il pour se ralentir? Va-t-il passer à cent kilomètres-heure (100 km/h) dans le village sans danger? Devons-nous vous rappeler qu'il y a une zone scolaire, deux (2) côtes et deux (2) points morts! Encore une fois, permettez-moi d'en douter.

3570

L'hiver, lorsque les bancs de neige sont de hauteur très élevée, nous avons besoin d'avancer dans la voie circulaire afin de voir les autos arriver. C'est déjà très difficile de ne pas se faire frapper. Et même qu'un citoyen a dû se faire poser un miroir faisant face au chemin, afin de voir arriver les autos.

3575

Si on ajoute d'autres camions déjà à la circulation, qu'allons-nous devenir! Le risque sera encore plus grand d'avoir un accident.

3580 Un petit calcul vite fait! Il y a trente-quatre (34) municipalités qui seront desservies par le LET de La Rédemption. Donc chaque municipalité aura au moins un voyage de camion d'ordures ménagères à faire par semaine. Si mon calcul est bon, l'aller-retour donnera soixante-huit (68) camions par semaine qui emprunteront notre route. Mais nous savons qu'il y a des municipalités qui auront plus d'un voyage d'ordures ménagères à faire. Avez-vous pensé le va-et-vient dans notre village? Le nombre de camions qui circulera, c'est tout simplement
3585 inconcevable.

Le LET ne concerne pas seulement la municipalité de La Rédemption mais Sainte-Jeanne-d'Arc, car elle sert d'entonnoir. La municipalité de La Rédemption va profiter d'un crédit de taxe sur les ordures ménagères et nous, tous ces camions vont passer chez nous avec tout
3590 le danger que ça implique et personne n'a pris le temps de faire des études sérieuses, à savoir si la route comportait un réel danger pour tous les citoyens.

Oui, on peut constater que la route est en ligne droite, mais l'étude ne doit pas s'arrêter là, car au-delà d'une route droite, il y a côtes, courbes et points morts, n'oubliez surtout pas.
3595

Le projet du LET a-t-il été fait vraiment sérieusement ou il se doit d'être à La Rédemption à n'importe quel prix sans regarder le danger encouru aux alentours, que ce soit par la sécurité des gens ou les risques de contamination de la rivière Mitis?

3600 Le promoteur et la MRC ont-ils pensé à une autre alternative?

En terminant, monsieur le Président, la sécurité des citoyens de notre milieu est-elle sans importance? Avez-vous pensé, vingt-cinq (25) ans, c'est très très long. À espérer que le pire n'arrive jamais.
3605

Devons-nous fermer les yeux et accepter la situation avec le danger au quotidien que cela implique dans notre vie?

3610 Merci de votre écoute attentive, en espérant que vous comprendrez pourquoi nous sommes tous inquiets.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615 Monsieur Ouellet, tantôt, vous avez mentionné que votre frère était décédé voilà plusieurs années; quand vous parlez de plusieurs années, c'est quoi, quinze (15) ans?

PAR M. MAURICE OUELLET:

3620 Ça fait exactement trente-quatre (34) ans, monsieur. Mais c'est pas une raison, la route est restée la même, là, c'est encore la même route.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 Et vous mentionnez également qu'il y a eu plusieurs accidents, est-ce que ces accidents-là ont eu lieu à Sainte-Jeanne-d'Arc même?

PAR M. MAURICE OUELLET:

3630 Oui, en plein dans le village. Justement un en bas de la côte de l'église vers chez moi justement, il y a une madame qui s'est fait frapper, elle a pas perdu la vie, mais elle a été à l'hôpital très longtemps.

3635 Ensuite de ça, il y a une madame qui sortait avec son auto de l'église justement, puis paf, elle s'est fait "puncher", puis elle a été blessée elle aussi gravement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ça fait combien d'années?

3640 **PAR M. MAURICE OUELLET:**

Madame Pouliot, c'est dans les années quatre-vingt, puis l'autre c'est dans les années quatre-vingt-dix, si je me souviens bien.

3645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce qu'il y a beaucoup de camions de bois qui passent actuellement?

PAR M. MAURICE OUELLET:

3650 Bien, tous les camions, en partie les camions qui vont au moulin, ils passent par là déjà.

3655 Puis j'ai constaté que depuis que le moulin puis la chaux est ouvert, que la route se détériore d'année en année, puis c'est pas beau à voir, là. Ça commence à creuser. Mais là, c'est quoi que le ministère va faire pour ça, je le sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous évaluez ça à combien de camions lourds par jour?

3660 **PAR M. MAURICE OUELLET:**

Présentement, je vais être bien franc avec vous. Je travaille au moulin, je peux pas vous dire par jour, mais à voir passer ce qui passe au moulin, parce que je vois très bien, je travaille en bas puis je vois en arrière, je peux compter ça au moins à une dizaine de trucks sûr par jour qui passent, à part des camions de chaux, là, qu'eux autres, c'est des vrais bombes dans le village, en passant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670 Et quand vous parlez du moulin, c'est ici à La Rédemption?

PAR M. MAURICE OUELLET:

3675 Celui ici, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis les camions proviennent d'où?

3680 **PAR M. MAURICE OUELLET:**

Ils proviennent de partout. C'est des particuliers qui vendent du bois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685 Mais ils passent pas tous nécessairement par Sainte-Jeanne-d'Arc?

PAR M. MAURICE OUELLET:

3690 Pas nécessairement, mais les poubelles vont toutes passer là, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695 Oui, ça, je suis d'accord avec vous. Je parlais, en fait on parlait des camions.

PAR M. MAURICE OUELLET:

Les camions de chaux, à ma connaissance, passent tous là aussi.

3700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce que vous avez des suggestions, je vais vous poser la même question que j'ai posée à madame Lévesque tantôt, est-ce que vous avez des suggestions pour améliorer la sécurité à Sainte-Jeanne-d'Arc?

3705

PAR M. MAURICE OUELLET:

Oui, des suggestions, il a déjà été demandé par la Municipalité envers le ministère des Transports comme de quoi avoir peut-être une lumière qui "flashe" aux quatre (4) coins en bas pour essayer de ralentir le trafic.

3710

Ou bien peut-être même faire un stop, des "lowdowns" ou "Attention à nos enfants" carrément sur l'asphalte.

3715

C'est une route, pas question qu'on fasse de quoi de même, il faut vraiment – je vais vous emmener un exemple! À Saint-Joseph, là, il y en avait pas de lumière "flashante" à l'église, il a fallu qu'il y ait des blessés puis des morts avant qu'ils le mettent. C'est ça, bien manque qu'ils vont attendre qu'il va y avoir des blessés puis des morts pour avoir une lumière "flashante". Je pense que c'est ça qu'ils attendent.

3720

C'est pour ça qu'ils disent que c'est sans danger, je pense. Tant qu'ils ont pas plus de blessés puis de morts, ça les dérange pas. Mais il faut dire que quand il y a un mort à Sainte-Jeanne, la population est pas grosse, ça paraît, ça affecte tout le monde.

3725

Puis à La Rédemption, c'est la même chose, ils ont eu des morts aussi itou à La Rédemption, puis je pense que ça a affecté plusieurs personnes aussi, parce que la population est pas tellement grosse non plus.

3730

Mais en frais à part de ça de la sécurité, on demande les polices pour essayer de ralentir le trafic, ils restent là dix (10) minutes, puis ils resacrent leur camp. Ça fait qu'on les revoit jamais.

3735

Entendre dire qu'à Price qu'ils allaient être plus présents, mais on les voit quoi, une (1) fois par semaine, deux (2) fois, ils passent, eux autres mêmes passent comme des balles à Sainte-Jeanne, imaginez-vous!

PAR LE PRÉSIDENT:

3740

Parfait, je vous remercie monsieur Ouellet.

PAR M. MAURICE OUELLET:

Merci beaucoup.

3745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Fillion, est-ce qu'il y a des gens qui se sont inscrits pour leur droit de rectification? Il y en a pas, merci.

3750

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Bien, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. La Commission devrait déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au plus tard le 4 janvier 2008.

3760

Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

3765

Notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude. Après le dépôt du rapport de la Commission, la ministre aura soixante (60) jours pour le rendre public.

3770

Je rappelle que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les participants à nos travaux, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

3775

Il appartiendra par la suite au gouvernement de décider d'autoriser ou non la réalisation de ce projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera ou évidemment le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur ce projet.

3780

En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

Je remercie également le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie.

Je tiens également aussi à remercier sincèrement les participants qui sont venus obtenir de l'information sur le projet lors de la première partie de l'audience publique.

3785

Finalement, je remercie le personnel de la Commission ainsi que les gens du Centre de services partagés du Québec et de la responsable de la sténotypie.

Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée. Merci et bonne fin de soirée à tous.

3790

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3795

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3800